MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS

CMS/Sharks/MOS2/Rapport

16 janvier 2017

Original: Anglais

Deuxième Réunion des Signataires
San José, Costa Rica, 15-19 février 2016

RAPPORT DE LA RÉUNION

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion

1. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par :

- Melanie Virtue (PNUE/Secrétariat de la CMS)
- M. Edgar Gutiérrez (Ministre de l'environnement et de l'énergie du Costa Rica)
- Kryssia Brade (PNUD, Costa Rica, au nom du Chef de mission, Alice Harding Shakelford)
- Sarah Fowler (Groupe des spécialistes des requins de l'UICN, Save Our Seas Foundation)

Point 2 de l'ordre du jour – Règlement intérieur

Point 2.1 de l'ordre du jour – Règlement intérieur provisoire pour les réunions des Signataires du MdE Requins de la CMS

2. En l'absence de Fernando Spina, qui a fait office de Président lors de la première Réunion des Signataires (MOS1), Mme Virtue du Secrétariat préside la réunion pour les premiers points de l'ordre du jour. Elle explique qu'en l'absence d'un Règlement intérieur convenu, celui utilisé à la MOS1 continuera de s'appliquer.

3. Le représentant de l'Union européenne (UE) souligne que durant la réunion l'UE travaillera de façon constructive dans un esprit de coopération afin de parvenir aux meilleurs résultats pour la conservation des requins. S'agissant du Règlement intérieur, il indique que l'absence de dispositions concernant le vote dans le Règlement intérieur provisoire est une question qui doit être traitée en priorité et quelques amendements ont été proposés. L'UE est cependant prête à aller de l'avant, convaincue qu'il sera possible de mettre la dernière main au Règlement intérieur sur la base des progrès enregistrés par le groupe de travail informel qui s'est réuni la veille.

4. Le représentant des États-Unis d'Amérique se rallie à la position de l'UE.

5. Le Règlement intérieur provisoire figurant dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc 2.1 est adopté en attendant la conclusion du débat sur un Règlement intérieur permanent.

Point 2.2 de l'ordre du jour – Proposition de règlement intérieur pour les réunions des Signataires du MdE Requins de la CMS

6. Les co-présidents du Groupe de travail intersessions, Jamie Rendell (Royaume-Uni) et Cheri McCarty (États-Unis d'Amérique) rejoignent la tribune pour présenter le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.2.2/Rev.1.

7. Ils mettent en lumière les principaux points du Règlement intérieur sur lesquels une décision doit encore être prise. Un consensus sera demandé sur les principes sous-jacents et l'attention des participants pourra se concentrer sur les détails des questions encore irrésolues. La principale question concerne la section sur la prise de décision (Règle 14)[1] , la MOS doit-elle fonctionner uniquement par consensus (Option 1) ou faut-il recourir au vote lorsqu'un consensus ne peut être atteint pour certaines questions (Option 2). Les sujets pour lesquels un consensus devrait toujours être obtenu sont les amendements au MdE, les amendements aux Annexes, au budget et si possible aussi au Règlement intérieur.

8. La Nouvelle-Zélande, qui participe pour la première fois à une MOS en tant que Signataire, remercie les co-présidents pour leur intervention et se dit favorable à la deuxième option qui établit un équilibre entre l'efficacité dans la prise de décision et le souhait de fonctionner par consensus en évitant les votes dans la mesure du possible. La Nouvelle-Zélande juge aussi que les questions fondamentales doivent être décidées par consensus.

9. Les représentants de l'Australie et de l'Union européenne (UE) appuient la Nouvelle-Zélande.

10. L'observateur de la Norvège précise aussi qu'ayant participé à différents forums sous l'égide de la CMS, le vote est très rare. Il propose également d'éliminer les mots *en cas exceptionnel* se référant au vote par appel nominal.

11. Le représentant de l'Afrique du Sud estime que le Règlement intérieur ne devrait pas être restrictif et qu'il devrait pouvoir accepter le vote pour un large éventail de questions, mais se dit conscient du fait que tous s'entendent pour essayer d'agir sur la base d'un consensus autant que possible.

12. La représentante de la Colombie déclare qu'elle penche pour l'Option 1 car le consensus est un outil efficace mais qu'elle pourrait accepter l'Option 2 si le texte était légèrement modifié, en mettant en première position l'alinéa 3).

13. L'UE estime que la proposition de l'Afrique du Sud est beaucoup plus radicale que l'amendement qui a été proposé.

[1] Les numéros des règles citées dans cette section du rapport sont ceux du projet de Règlement intérieur contenu dans l'Annexe 2 du document CMS/Sharks/MOS2/Doc.2.2/Rev.1 et les documents de conférence consécutifs et diffèrent de la version finale des règles adoptées en partie par la MOS2.

14. M. Rendell en vient à la majorité requise pour adopter le vote, le projet actuel spécifiant qu'une majorité des deux tiers des Signataires présents serait nécessaire.

15. L'UE se déclare satisfaite de la proposition.

16. **Examen de la Règle 13 (Motions de procédure)** M. Rendell informe que de l'avis du GTI, une majorité simple serait suffisante pour les rappels au règlement (Règle 13 (1). La Règle 13 (2) pose la question de savoir s'il serait possible d'examiner à nouveau des points de l'ordre du jour lorsqu'une proposition a été adoptée ou rejetée.

17. Les observateurs sont couverts par diverses Règles, notamment les Règles 6, 2j) et 12. Un équilibre doit être trouvé entre l'ouverture et la facilité d'administrer. Il est proposé que les observateurs fassent part au Secrétariat de leur intention de participer 75 jours avant la MOS.

18. La Colombie demande que le droit des observateurs à prendre part au processus décisionnel ou au vote soit clarifié. M. Rendell déclare que les observateurs peuvent seulement participer aux discussions.

19. **Les partenaires coopérants** sont couverts par la **Règle 5** et l'amendement de l'UE au MdE. La question qui se pose à la MOS est de savoir s'il faut maintenir le seuil pour refuser un partenaire à un tiers des Signataires qui émettent une objection.

20. La **Règle 16** proposée établit un **Bureau** qui sera chargé d'examiner les progrès enregistrés lors de la MOS et sera composé du Président et du Vice-Président de la session et du Président du Comité consultatif ainsi que des présidents des Groupes de travail. La MOS devra décider si elle souhaite établir un Bureau et, dans l'affirmative, quelle devra être sa composition.

21. Un échange de vues a lieu au sujet de l'admission des observateurs au Bureau, certains délégués suggérant qu'il faudrait maintenir leur nombre à un minimum. La Nouvelle-Zélande comprend que le Bureau doit être un moyen de faciliter le bon déroulement de la MOS et estime que certaines des propositions attribuent au Bureau plus de fonctions que nécessaire. Il est convenu d'éliminer les références au Bureau dans les **Règles 3** et **8** et de limiter ses tâches à la fourniture d'une aide au Président de la MOS pour la gestion des sessions de la MOS.

22. **La Règle 11** porte sur le **Quorum** et tel que rédigé, pour qu'il soit valide, il faudrait que la moitié des Signataires s'enregistre pour la MOS et pour que les sessions plénières continuent, la moitié des délégations enregistrées devraient être présentes et avoir le droit de vote.

23. Le représentant du Chili propose de changer le libellé en « 50 pour cent plus un ». Il est décidé à la fin que le libellé doit se référer à une « majorité simple ».

24. La Colombie déclare que du fait que la prise de décision par consensus est le principe directeur du MdE, la mention « ayant un droit de vote » doit être supprimée. Il est décidé de la

remplacer par « participant au processus de prise de décision » et le maintien de cette référence concerne les délégués possédant des pouvoirs valides.

25. La Nouvelle-Zélande s'inquiète du fait que le quorum pourrait être atteint avec des délégations provenant d'une seule région, et propose donc d'ajouter qu'au moins trois des régions reconnues par le MdE doivent être représentées.

26. **La Règle 6 bis** sur les **Médias** est un ajout tardif mais elle a été jugée importante car la question a été soulevée au sein du Comité consultatif. Il est souligné que la Règle 3(1) stipule que les sessions de la MOS se tiendront en public sauf décision contraire, mais il faudrait se pencher sur la question de la manière dont le Secrétariat accrédite les représentants des médias.

27. L'observateur de la Norvège propose de limiter l'accès des médias à la discrétion du Président, soulignant que la MOS est avant tout un forum de prise de décisions et un AME plutôt qu'un événement médiatique.

28. La Nouvelle-Zélande accepte dans ses grandes lignes la **Règle 7 sur les pouvoirs** telle que proposée mais demande que le libellé soit vérifié par souci de cohérence.

29. L'UE fait observer que dans certains paragraphes de la version anglaise figure tantôt le mot « will », tantôt le mot « shall » et propose un nouveau libellé pour les notes de bas de page se rapportant aux Organisations régionales d'intégration économique.

30. Les États-Unis jugent que le libellé de la Règle 7(2) décrivant les autorités qui pourraient délivrer des pouvoirs est trop prescriptif et limite la souveraineté des Signataires et proposent d'ajouter les mots « ou leur représentant ».

31. La Colombie s'interroge au sujet de la référence au vote et à la participation au processus de prise de décision dans la Règle 7(5) permettant aux Signataires de participer provisoirement à la réunion jusqu'à ce que leurs pouvoirs soient approuvés. Le Sénégal et le Togo soulèvent tous deux la question des Signataires autorisés à participer provisoirement à la réunion dans l'attente d'une décision du Comité des pouvoirs sur l'acceptabilité des documents. Le Togo demande ce qui arriverait aux délégués dont les pouvoirs n'ont pas été approuvés. M. Rendell répond que la délégation pourrait encore participer à la MOS et s'exprimer mais ne prendrait part à aucune prise de décision.

32. Concernant le **Secrétariat (Règle 8)** le terme « par intérim » a été mis entre crochets, et il est proposé de l'éliminer car il était question de confirmer le Secrétariat de la CMS comme Secrétariat permanent du MdE, point qui sera examiné dans le cadre du point 10 de l'ordre du jour *Questions administratives et budgétaires*. L'UE convient de supprimer le terme et les États-Unis confirment leur appui pour rendre permanentes les tâches du Secrétariat dans l'intérêt de la stabilité.

33. L'observateur de la Norvège propose de demander au Secrétariat de la CMS son opinion sur la suppression du terme « par intérim ».

34. Le projet de Règlement intérieur révisé est présenté comme document CMS/Sharks/MOS2/Doc.2.2/Rev.1/CRP1 (d'autres révisions sont par la suite présentées comme document CMS/Sharks/MOS2/Doc.2.2/Rev.1/CRP1.1 et CMS/Sharks/MOS2/Doc.2.2/Rev.1/CRP1/Rev.1).

35. M. Rendell passe en revue les principales modifications apportées suite à la révision. Il s'agit de:

- la suppression du mot « par intérim » pour décrire le Secrétariat dans la Règle 2 (k), car la MOS étudie le statut du Secrétariat et il y a des propositions pour des arrangements permanents
- s'agissant de la date limite de soumission des documents, la Règle 3(8) a été supprimée, dans l'intention d'assurer une certaine flexibilité pour permettre la présentation de nouveaux documents
- il est décidé d'harmoniser le libellé de la Règle 5 sur le droit des partenaires coopérants de participer aux débats avec celui du mandat pour les partenaires coopérants

36. La Nouvelle-Zélande propose de reprendre le texte de la Règle 4 qui limite le nombre de sièges de chaque délégation des Signataires lorsque l'espace est limité pour une disposition équivalente pour les observateurs.

37. L'Afrique du Sud demande un éclaircissement sur la question de savoir si selon la Règle 6 bis les médias doivent être exclus des sessions fermées de la MOS. Il souligne que la Règle 3(1) se réfère aux sessions ouvertes au public à moins qu'il n'en soit décidé autrement. Afin de lever tout doute quant au fait que « le public » inclut les médias, il est décidé de mentionner simplement les sessions « fermées ».

38. Concernant la Règle 11 sur le quorum, un amendement a été apporté au premier paragraphe traitant des préoccupations de la Nouvelle-Zélande pour assurer que plusieurs régions étaient représentées. Le troisième paragraphe porte sur le traitement des ORIE, le Chili se demandant si le libellé correspond aux exigences pour l'accréditation des délégations. L'Australie se demande si une ORIE peut voter pour le compte de tous ses membres qui sont des Signataires, qu'ils soient ou non présents à la réunion.

39. L'UE déclare que selon la pratique établie, elle peut voter pour tous ses États Membres qui sont des Signataires ou des Parties, qu'ils soient présents ou non à la réunion.

40. Le Secrétariat confirme qu'un libellé similaire figure dans le Règlement intérieur de la CMS concernant le vote, mais pas dans les Règles portant sur le quorum. Le libellé actuel signifie que les ORIE n'auraient pas besoin d'être présentes au moment du calcul du quorum.

41. M. Rendell signale une divergence entre le paragraphe se référant aux Signataires devant être présents et le paragraphe concernant les ORIE qui implique qu'elles ne doivent pas l'être.

42. La Colombie estime que les paragraphes 1 et 2 couvrent essentiellement le même point mais avec des mots différents et le Sénégal se dit préoccupé du fait que la MOS ne sera pas en mesure de commencer à travailler tant que le Comité des pouvoirs n'aura pas établi que les Signataires étaient présents en nombre suffisant. M. Rendell précise que deux cas distincts exigent un quorum : l'un étant la MOS où une majorité des Signataires devraient être enregistrés et l'autre où les sessions de la MOS exigeaient que la moitié des délégations accréditées soient présentes. Répondant à une question du Togo, M. Rendell déclare que si pour une session le quorum n'était pas atteint, les travaux seraient suspendus jusqu'à ce que le nombre de délégués présents atteigne le nombre requis et ne seraient pas abandonnés.

43. Pour la Règle 13 sur les motions de procédure, il est convenu qu'une majorité simple suffit pour les votes sur les appels contre les décisions du Président.

44. La Règle 14 étant le point le plus litigieux, car elle porte sur les questions qui seraient soumises à un vote, a été maintenue.

45. Les États-Unis font savoir qu'ils ont reçu un avis juridique indiquant que le Règlement intérieur contient des mots de nature contraignante et que de ce fait une disposition générale devrait être ajoutée au début du document. Un troisième paragraphe a été ajouté à la Règle 1 spécifiant « Considérant la nature non contraignante du MdE sous-jacent, les Signataires décident que le Règlement intérieur ne créé aucun engagement juridiquement contraignant ». Après des consultations internes, l'UE s'est déclarée prête à accepter cet ajout. L'Australie, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, le Kenya, la Nouvelle-Zélande, Palau, Samoa et le Sénégal ont aussi appuyé cet ajout.

46. En plénière le quatrième jour de la réunion, les co-présidents récapitulent les questions sur lesquelles un accord a été conclu et celles qui sont encore en suspens, la première étant la question du quorum.

47. L'UE déclare que la question sur la manière dont elle-même et ses États Membres ont contribué au quorum n'a pas été soulevée auparavant dans le contexte du MdE, et que plutôt que de réinventer la roue, on a examiné les exemples d'autres AME, en particulier le MdE Rapaces. Le Règlement intérieur du MdE Rapaces prévoit aussi le vote (nécessitant une majorité des deux tiers) bien que la décision par consensus soit préférée. L'UE a donc fondé sa proposition de libellé sur le Règlement intérieur du MdE Rapaces, qui reflète bien la nécessité d'une représentation régionale plus large et de l'utilisation restreinte du vote.

48. Les États-Unis se demandent comment le paragraphe 4 sur le vote s'applique aux ORIE, en particulier si l'UE serait autorisée à émettre des votes au nom de ses États Membres qui sont des Signataires indépendamment du fait qu'ils soient présents ou non à la réunion et en conformité avec le texte additionnel proposé dans la Règle 4.

49. Les États-Unis demandent si des précédents d'autres AME pouvaient être utiles pour le MdE Requins, rappelant aux participants que les États-Unis ne sont ni Partie à la Convention mère ni liés à celle-ci.

50. La réaction initiale des délégations est favorable, mais la Colombie réserve sa position jusqu'à ce qu'une traduction écrite de la proposition soit disponible.

51. L'Afrique du Sud présente des propositions pour la Règle 14 (Prise de décision) dans le document de séance CMS/Sharks/MOS2/Doc.2.2/Rev.1/CRP1.1 dans lequel les avantages d'introduire une certaine flexibilité ont été soulignés, position que l'Afrique du Sud a toujours défendue au sein du Groupe de travail intersessions. Elle accueille favorablement les amendements proposés par l'UE et insiste sur l'importance de veiller à ce que le texte du MdE et le Règlement intérieur soient compatibles.

52. L'Australie déclare qu'il est louable que la CMS travaille par consensus et évite les votes et que c'est bien cet esprit qui devrait guider le MdE. Toutefois, du fait que la conservation des requins et des raies signifie que le MdE opère dans un domaine sujet à controverse, il est possible qu'un seul Signataire puisse effectivement s'opposer à des modifications à la liste des espèces couvertes, c'est pourquoi l'Australie est favorable à l'extension du vote aux amendements à l'Annexe 1.

53. L'UE fait savoir qu'elle a reçu un conseil juridique concernant la question de savoir s'il faut utiliser « devrait » au lieu de « devra ». Étant donné le caractère non contraignant du MdE « devrait » est le terme qui convient. L'Allemagne souligne qu'indépendamment de la terminologie utilisée, le Règlement intérieur aurait dû être considéré comme contraignant pour les Signataires pour la manière dont ils conduisent la réunion et que le caractère non contraignant du MdE n'est pas pertinent. L'Allemagne ajoute que compte tenu de la petite base de donateurs du MdE, le consensus devrait être requis pour les décisions relatives au budget.

54. La Colombie fait remarquer qu'un consensus a été rapidement atteint sur la question fondamentale d'ajouter 22 espèces à l'Annexe, parce que le cas scientifique a été bien posé. Une certaine flexibilité est souhaitable toutefois et certaines questions pourraient être au besoin soumises à un vote. La Nouvelle-Zélande souligne également qu'il est souhaitable de maintenir l'esprit de coopération dans lequel a été prise la décision d'ajouter les espèces à l'Annexe 1.

55. L'observateur de Deepwave, s'exprimant au nom de plusieurs autres ONG reconnaît que la prise de décision par consensus est l'idéal mais souligne que la CITES n'aurait ajouté aucune espèce de requins à ses Annexes sur la base de ce processus.

56. Concernant le Bureau, l'Afrique du Sud demande si les présidents des groupes de travail régionaux seraient aussi représentés. M. Rendell ignore qu'il existe des groupes de travail régionaux et que le groupe de l'UE chargé de la coordination régionale a été établi par les Signataires par le biais de l'UE et non à travers le MdE. Le représentant du PNUE confirme que seuls les groupes de travail établis par la plénière de la MOS seraient éligibles pour participer au Bureau. L'Afrique du Sud considère utile d'avoir un représentant régional au sein du Bureau pour assurer que les décisions sont diffusées et que les problèmes régionaux sont pris en compte.

57. Revenant à la question du quorum, les États-Unis souhaitent comprendre si les États membres d'une REIO doivent être présents, ou si par exemple l'UE peut prétendre représenter tous ses États Membres qui sont Signataires. L'inclusion ou non du libellé additionnel « présents et habilités à voter » est importante. De l'avis des États-Unis cela est aussi important que pour la Règle 14(4) sur la prise de décision, les Signataires devraient être présents, et demandent confirmation que cette option est partagée par d'autres Signataires et que la règle doit être interprétée de cette manière.

58. Le Président répète que jusqu'ici il n'y a pas eu de consensus sur le processus de prise de décision et que les options présentées excluaient le vote sur des amendements au MdE ainsi qu'aux Annexes, au budget et au Règlement intérieur.

59. Les États-Unis, le Chili et le Costa Rica préfèrent la première option, le Règlement intérieur étant ajouté aux questions qui exigeraient un consensus.

60. La Colombie appuie aussi la première option mais avec le Règlement intérieur au besoin soumis à un vote.

61. Le Togo, les EAU et le Sénégal sont aussi favorables à la première option. Le Sénégal rappelle aux participants que le Groupe de travail intersessions a consacré beaucoup de temps à la première version et que les espèces étant une ressource partagée, les Signataires devraient essayer de travailler sur la base du consensus. Le MdE tel que convenu à l'origine et signé par la plupart des Signataires prévoit la prise de décision par consensus. L'idée d'introduire le vote est venue plus tard.

62. L'UE appuie la deuxième option et demande pourquoi d'autres Signataires estiment que le Règlement intérieur doit être approuvé par consensus. L'Afrique du Sud se félicite du fait que l'UE pose des questions fondamentales au sujet du fonctionnement du MdE. L'UE signale le paragraphe 33 du MdE requérant un consensus et le paragraphe 21 qui énonce que les règles ne devraient pas être indûment restrictives.

63. Plusieurs délégations, dont celles de l'Allemagne, de l'Australie, du Costa Rica, des EAU et de la Nouvelle-Zélande déclarent qu'elles seraient prêtes à accepter le vote sur le Règlement intérieur. Les États-Unis signalent toutefois que le Règlement intérieur a fait l'objet de discussions intenses durant la période intersessions et a été identifié comme un problème fondamental.

64. Il est demandé aux pays qui se sont déclarés au départ favorables à l'Option 1 incluant le Règlement intérieur s'ils souhaitent ou s'ils sont en mesure d'accepter leur exclusion. Le Chili dit qu'il devrait consulter, Palau est prêt à modifier sa position tandis que le Sénégal s'en tient au principe que le Règlement intérieur est trop fondamental.

65. L'UE rend compte des discussions bilatérales qu'elle a menées avec les États-Unis sur le traitement des ORIE pour ce qui concerne le vote, expliquant qu'au fil des ans l'UE et ses 28 États Membres ont élaboré des règles détaillées et qu'il est difficile de s'en défaire ou même de retirer un seul mot de ce qui avait été convenu. Par ailleurs, il n'est pas clair pour l'UE pourquoi les États-Unis qui ne sont pas une ORIE se préoccupent tant pour cette question. En vertu de la législation de l'UE, la compétence est soit des États Membres, soit de l'UE, soit des deux. En fonction de la question, l'UE émet ses votes en bloc ou, comme l'a fait remarquer l'Allemagne, dans les domaines où l'UE n'est pas compétente, les États Membres pourraient voter indépendamment. L'UE signale également quelques instruments internationaux dans lesquels les États-Unis ont accepté les dispositions proposées ici pour les ORIE.

66. Les États-Unis manifestent à nouveau leur préoccupation concernant un processus qui, s'il a été bien compris, signifierait que l'UE pourrait voter au nom de ses États Membres qui sont Signataires même si les pays individuels ne sont pas présents à la réunion. Ils réitèrent aussi que chaque MdE conclu sous les auspices de la CMS est un instrument séparé et que les Signataires de chaque instrument pourraient établir leur propre règlement intérieur. Le règlement intérieur est une question fondamentale pour les États-Unis comme le principe selon lequel les espèces inscrites aux Annexes de la CMS ne devraient pas être automatiquement inscrites à l'Annexe du MdE.

67. Un certain nombre de délégations, notamment celles de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède ainsi que l'observateur du Portugal déclarent appuyer l'UE. L'Afrique du Sud ne voit pas de raison de ne pas adopter des procédures similaires à celles acceptées dans d'autres instances. Les États-Unis déclarent toutefois qu'ils ne modifieront pas leur position.

68. Après une autre série de discussions bilatérales, les États-Unis informent que malgré tous leurs efforts, ils ne sont pas parvenus à aplanir leurs divergences avec l'UE concernant la question du quorum. Pour ce qui est de la prise de décision, l'UE est prête à accepter le point de vue des États-Unis concernant le Règlement intérieur qui devra être adopté par consensus, mais il n'y a pas eu d'accord sur le droit des ORIE à voter au nom de leurs États Membres, indépendamment du fait qu'ils étaient présents à la réunion.

69. Il est donc décidé que le texte qui doit encore être approuvé sera mis entre crochets, tandis que les 19 règles restantes peuvent être adoptées.

70. Le Règlement intérieur tel qu'accepté par la MOS figure dans le document CMS/Sharks/Outcome 2.4. Il n'y a pas de consensus sur les questions du quorum (maintenant Règle 12) et de la prise de décision (maintenant Règle 15), dont les textes restent entre crochets.

Point 3 de l'ordre du jour - Élection des membres du Bureau

71. L'UE et ses États Membres nomment M. Fernando Mora Rodríguez (Vice-Ministre de l'environnement et de l'énergie du Costa Rica) Président de la Réunion, assisté par l'Australie et le Costa Rica.

72. Le Costa Rica nomme M. Scott Gallager (Chef de la délégation néo-zélandaise) Vice-Président de la réunion, assisté par l'UE.

73. M. Mora Rodríguez prend place à la tribune et assume la présidence, remerciant les participants pour la confiance qu'ils lui accordent.

Point 4 de l'ordre du jour – Ordre du jour et calendrier des réunions

74. Le Secrétariat présente les documents CMS/Sharks/MOS2/Doc 4 Ordre du jour provisoire et liste des documents et CMS/Sharks/MOS2/Doc 4.2 Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion et met en exergue un certain nombre de documents qui ont fait l'objet de révisions; il s'agit du Règlement intérieur pour la MOS (CMS/Sharks/MOS2/Doc 2.2), de l'admission des observateurs (CMS/Sharks/MOS2/Doc6.1 Annexe 2) et des recommandations du Comité consultatif (CMS/Sharks/MOS2/Doc13.2).

Point 4.1 de l'ordre du jour – Ordre du jour provisoire et liste des documents

75. L'ordre du jour provisoire et la liste des documents sont adoptés.

Point 4.2 de l'ordre du jour – Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion

76. L'ordre du jour provisoire annoté et le programme de la réunion sont adoptés.

Point 5 de l'ordre du jour – Comité des pouvoirs

77. À l'invitation du Président, les membres suivants sont nommés pour le Comité des pouvoirs par chaque région conformément à la Règle 19 du Règlement intérieur.

Afrique: Ghana
Amérique du Nord: États-Unis d'Amérique
Europe: Royaume-Uni
Océanie: Australie
Amérique du Sud, centrale et Caraïbes: Costa Rica
Asie: Émirats arabes unis (EAU)

L'Australie assume la présidence.

Rapports du Comité des pouvoirs

78. En l'absence d'un Règlement intérieur convenu, quelques Signataires ont suivi celui qui avait été adopté provisoirement à la MOS1. Il est convenu que si l'autorité signant les

pouvoirs pour la MOS2 est la même que celle qui a signé les pouvoirs pour la MOS1, les pouvoirs sont acceptés. Les Signataires qui n'ont pas présenté des pouvoirs acceptables seront autorisés à participer à condition de fournir la documentation requise au Secrétariat dans le mois qui suit la fin de la Réunion.

79. Sur les 24 Signataires présents, tous présentent leurs pouvoirs qui sont approuvés. Toutefois, ceux du Royaume-Uni et de l'Afrique du Sud sont des copies et ceux des Pays-Bas sont provisoirement acceptés en attendant d'avoir la confirmation que l'autorité qui les a signés est la même que celle de la MOS1.

Point 6 de l'ordre du jour - Admission des observateurs

80. Le Secrétariat présente le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.6.1/Annex/Rev.2, une liste des observateurs enregistrés pour la réunion.

81. Les paragraphes 22 et 23 du Mémorandum d'entente donnent des orientations sur les entités qui pourraient être admises en tant qu'observateurs: « Tout État qui n'est pas Signataire du Mémorandum d'Entente, les Nations unies, toute agence spécialisée des Nations unies, toute organisation régionale d'intégration économique et tout secrétariat de conventions internationales pertinentes et autres instruments, notamment ceux qui s'intéressent à la conservation et à la gestion des ressources marines vivantes ou à la conservation et à la gestion des requins » (paragraphe 22) et « Tout organe scientifique, écologique, culturel, de pêcherie ou technique pertinent qui s'intéresse à la conservation et à la gestion des ressources marines vivantes ou à la conservation et à la gestion des requins » (paragraphe 23).

82. En l'absence de commentaires des participants, tous les observateurs figurant sur la liste, représentant douze États de l'aire de répartition non-Signataires, cinq OGI et trente-quatre ONG et universités sont admis à la réunion.

Point 7 de l'ordre du jour - Rapports

Point 7.1 de l'ordre du jour - Rapport du Secrétariat

83. Le Secrétariat présente son rapport (document CMS/Sharks/MOS2/Doc.7.1/Rev.1).

84. L'équipe appuyant le MdE comprenait Melanie Virtue, chef de l'Équipe chargée des espèces aquatiques, Andrea Pauly, administratrice de programme adjointe, Tina Lindberg-Roncari, assistante service conférences et Eva Mayers, consultante.

85. Le MdE se développe et compte maintenant 39 Signataires, dont 14 l'ont signé depuis la première Réunion des Signataires, la Nouvelle-Zélande plus récemment. Plusieurs pays du Moyen-Orient l'ont signé, mais ils ont été moins nombreux à le faire dans les régions Asie du Sud-Est et Amérique. De plus, sur les 39 Signataires, 34 seulement ont nommé un point focal et les cinq autres ont été invités à le faire dès que possible.

86. Le Secrétariat a fourni un appui au Comité consultatif. Un espace de travail en ligne a été créé, mais les membres ont préféré communiquer par courriel. Une étude théorique a été commandée par M. David Ebert sur les mesures de conservation prioritaires pour les espèces de requins et de raies inscrites ou proposées pour inscription à l'Annexe 1 (voir le document CMS/Shark/MOS2/Inf. 12).

87. Le Secrétariat a aidé le Comité consultatif à concevoir le modèle de présentation de rapport, à revoir les critères régissant l'inscription des espèces, à redéfinir les priorités pour les actions contenues dans le Plan de conservation, à conduire une enquête parmi les partenaires coopérants potentiels et à organiser à la fois la première réunion du Comité consultatif et celle du Groupe de travail chargé du Règlement intérieur qui ont eu lieu juste avant la MOS. La préparation de la MOS, y compris la rédaction des documents a aussi été une tâche importante.

88. Le Secrétariat a également accompli des efforts de collecte de fonds afin d'appuyer des projets de conservation et la participation aux réunions. Deux projets de recherche ont bénéficié d'un appui par le biais du Programme de petites subventions de la CMS, qui était financé par le PNUE, l'un en faveur du grand requin blanc dans le Golfe de Gabès et l'autre en faveur des raies manta autour des îles Galápagos et du continent sud-américain. Monaco a fait une contribution volontaire pour des activités de sensibilisation à Palau.

89. Des ateliers de formation ont été organisés conjointement avec l'IFAW au Yémen, en Égypte et dans les EAU. Ces ateliers auraient été un facteur important dans la décision de neuf pays de la région de signer le MdE.

90. Deux experts, M. John Carlson et Mme Rima Jabado, ont participé à un atelier de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) portant sur des programmes d'observation en Oman en octobre 2015. Un guide d'identification des requins de la mer d'Oman, financé par le gouvernement allemand en 2015, et publié en anglais et en arabe, a été utilisé à cette occasion pour des formations sur l'identification des espèces.

91. Afin de formaliser la coopération future entre la CMS et la CTOI, un projet de MdE a été préparé au niveau de la Convention CMS. Les Parties contractantes de la CTOI toutefois ont émis des réserves au sujet de l'extension du MdE visant à inclure les requins et les raies. Le document est présenté sous la cote CMS/Sharks/MOS2/Inf.16.

92. Le travail avec l'Équipe mixte CMS/AEWA sur la communication a débouché sur des fiches d'information et des articles de presse ainsi que sur des annonces et des affichages sur les médias sociaux. Les équipes chargées des services de conférence, de l'administration et de la gestion du Fonds au sein du Secrétariat de la CMS ont aussi apporté un soutien très important. Les requins ont figuré aussi en très bonne place à la COP de la CMS à Quito en 2014, avec 22 espèces ajoutées aux Annexes et l'adoption de la Résolution 11.20 sur la conservation des requins et des raies migrateurs. La COP11 a aussi adopté le Plan stratégique pour les espèces migratrices, qui était destiné à la CMS, à la Famille CMS et à d'autres. Les Signataires du MdE sont invités à envisager d'aligner leur stratégie sur le Plan et à indiquer des sous-objectifs.

93. Le Secrétariat travaille en coopération étroite avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et tente de créer des synergies avec la FAO et les organisations de pêche.

94. Concernant le MdE avec la CTOI, l'UE demande que les Signataires soient consultés durant les premières phases de la négociation de ce type d'initiative.

95. Les participants prennent note du rapport du Secrétariat.

Point 7.2 de l'ordre du jour - Rapport des Signataires et des partenaires coopérants

96. Les Signataires et les partenaires coopérants sont invités à informer les participants de tout nouveau développement ou fait saillant non signalés dans leurs rapports nationaux.

97. Le représentant de l'Allemagne annonce qu'un événement parallèle sera organisé concernant la recherche sur les requins en mer du Nord et en mer Baltique.

98. La Human Society International (HSI) États-Unis informe qu'elle-même et son organisation sœur australienne, qui participe aussi à la MOS2, travaillent en collaboration étroite avec la CMS et le MdE ainsi qu'avec l'ASCOBANS et l'ACAP et qu'un rapport officiel sur leurs activités sera soumis au Secrétariat.

Point 7.3 de l'ordre du jour - Rapport du Comité consultatif

99. M. John Carlson (Président du Comité consultatif) fait rapport sur les activités du Comité durant la dernière période triennale (CMS/Sharks/MOS2/Doc 7.3).

100. Le Comité consultatif a été créé à la MOS1 et huit membres régionaux ont été nommés, deux membres de la région Asie manquant encore, nominations attendues durant la MOS2.

101. La première réunion en face à face du Comité consultatif a eu lieu les 12 et 13 février 2016 lorsque les membres ont été rejoints par divers experts et observateurs. L'évaluation des propositions d'inscription d'espèces par le Comité a été revue ainsi que les critères applicables pour l'ajout d'espèces à l'Annexe I (aucune décision définitive n'ayant été prise sur les critères, le thème sera traité au cours de la prochaine période intersessions) et la définition des actions prioritaires contenues dans le Plan de conservation. Il a été convenu de suggérer aux Signataires d'établir un seul groupe de travail sous la direction du Comité plutôt que des groupes séparés pour des espèces ou des prises accessoires. Un mandat a été mis au point pour un groupe de travail sur la conservation.

102. L'espace de travail créé spécialement sur le site web n'a pas été très populaire auprès des membres du Comité consultatif qui ont préféré communiquer par courriel.

103. Les recommandations découlant de la première réunion du Comité consultatif figurent dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.13.2. Les Annexes à ce document comprennent des textes révisés de plusieurs documents de réunions :

- Annexe 1: Complément d'information fourni par les membres du Comité consultatif et les experts invités sur les Annexes du document CMS/Sharks/MOS2/Doc 8.2.10;
- Annexe 2: Plan de conservation (avec les amendements proposés au document CMS/Sharks/MOS2/Doc.8.3.1.rev 1);
- Annexe 3: Projet de programme de travail (avec les amendements proposés au document CMS/Sharks/MOS2/Doc.9.1);
- Annexe 4: Termes de référence du Groupe de travail sur la conservation;
- Annexe 5: Principaux éléments qu'il faudrait retenir concernant les rapports nationaux;
- Annexe 6: Mandat du Comité consultatif, et ceux-ci seront examinés dans le détail durant la réunion.

Point 7.4 de l'ordre du jour - Rapport du Groupe de travail intersessions

104. Les Co-Présidents du Groupe de travail intersessions (GTI), Jamie Rendell (Royaume-Uni) et Cheri McCarty (États-Unis d'Amérique) sont invités à faire rapport sur leurs délibérations.

105. Mme McCarty indique qu'aucun accord n'a été conclu à la MOS1 concernant le règlement intérieur pour la MOS ou la procédure d'acceptation de partenaires coopérants. Le GTI a été mis en place pour résoudre ces questions et plusieurs Signataires ont participé à ses travaux, communiquant par courriel. Une version préliminaire du règlement intérieur a été distribuée en décembre 2014, et une révision a été faite au printemps 2015. Une réunion informelle s'est tenue le 14 février 2016 regroupant l'Allemagne, l'Australie, les Comores, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et l'UE.

106. S'agissant du règlement intérieur, tant le document original soumis à la MOS que la révision ultérieure (CMS/Sharks/MOS2/Doc 2.1 ad Rev.1) seront examinés en détail plus tard durant la réunion. Le projet de règlement intérieur doit être lu en parallèle avec la proposition de l'UE d'amender le MdE.

107. Concernant l'acceptation de partenaires coopérants, on a passé en revue les organisations qui pourraient être intéressées (voir CMS/Sharks/MOS2/Inf.6). Il est reconnu que le MdE pourrait bénéficier largement de la participation de partenaires coopérants. Le projet de mandat pour les partenaires coopérants figure dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.11.1.

Point 7.5 de l'ordre du jour - Rapport des observateurs

108. Le Secrétariat précise qu'il affichera sur la page web de la MOS tous les rapports des observateurs. Le Président donne la parole aux observateurs qui souhaitent faire de brèves déclarations orales.

109. L'observateur du Portugal déclare que son pays, comme le Costa Rica, a une petite superficie terrestre mais des zones maritimes très étendues sous sa juridiction. Le Portugal a l'intention de signer le MdE durant la MOS2.

110. L'observateur de la Norvège réaffirme que son pays souhaite signer le MdE. Il rappelle une résolution sur les pêches adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies qui invitait tous les États de l'aire de répartition à signer le MdE.

Point 8 de l'ordre du jour – Propositions d'amendement du MdE et de ses annexes

Point 8.1 de l'ordre du jour – Propositions pour amender le MdE Requins de la CMS

111. Présentant le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.8.1.1/Rev 1 et l'Annexe I, le représentant de l'UE rappelle aux délégués que le paragraphe 18 de la section 6 du MdE indique que les prises de décisions pour la MOS devront se faire par consensus. Le règlement intérieur est conforme à cette indication et donc n'inclut pas de dispositions pour le vote. Toutefois, l'UE juge nécessaire de permettre une certaine flexibilité afin de faciliter le travail de la MOS et propose donc d'introduire le vote pour certains aspects, mais cela ne concernera pas les amendements du MdE et de ses annexes. Il est souligné qu'autant que possible, le consensus doit rester la base des prises de décisions pour le MdE.

112. Les dispositions parallèles contenues dans le projet de règlement intérieur seront traitées au point 2.2 de l'ordre du jour « Proposition de règlement intérieur pour les réunions des signataires du MdE Requins de la CMS » et elles ont été examinées à fond par le groupe de travail informel réuni avant la MOS.

113. L'Afrique du Sud se félicite de l'amendement proposé par l'UE, reconnaissant qu'un peu plus de flexibilité contribuerait à faciliter le travail de la MOS.

114. L'Australie se rallie aussi à l'UE et réitère qu'elle souhaite que tous les efforts soient mis en place pour parvenir à un consensus avant de recourir à un vote.

115. Les États-Unis appuient également l'UE tout en soulignant que le MdE et ses annexes ne devront être modifiés que par consensus.

116. Le Chili reconnaît que la priorité devrait être donnée à l'obtention d'un consensus et qu'il faudrait préciser sur quelles questions et dans quelles circonstances on aurait recours au vote.

117. La Nouvelle-Zélande soutient également la proposition et préconise d'adopter dès que possible un règlement intérieur clair afin que la MOS puisse se concentrer sur des questions de conservation. Elle estime que les questions de fond devraient être décidées par consensus, mais que le vote pourrait être adopté pour des questions moins importantes en l'absence d'un consensus.

118. Un consensus semblant se dégager, il est convenu qu'une décision sera prise sur ce point lorsque le Comité des pouvoirs aura fait rapport. De l'avis du Secrétariat, certaines craintes pourraient être dissipées une fois que la discussion portera sur le règlement intérieur (Point 2.2 de l'ordre du jour).

119. Concernant les partenaires coopérants, le représentant de l'UE mentionne le paragraphe 30 de la Section 10 du MdE qui aborde cette question. Alors qu'il définit le rôle des partenaires coopérants, le MdE reste silencieux sur la manière dont ils seront sélectionnés par les Signataires, l'UE propose donc un amendement introduisant un processus qui permettra aux Signataires de contrôler les organisations candidates avant de décider de les accepter. Cet amendement n'est pas sans conséquence sur le règlement intérieur (voir le point 2.1 de l'ordre du jour).

120. Pour ce qui est du budget, l'UE précise que l'un des problèmes auquel le MdE est confronté en tant qu'instrument non juridiquement contraignant est le manque d'une base financière sûr du fait qu'il dépend de contributions volontaires. Durant la période triennale 2013-2015, le Fonds d'affectation spéciale a reçu la moitié du montant escompté. L'UE propose donc un amendement au paragraphe 15 de la Section 5 du MdE en ajoutant un nouvel alinéa exhortant les Signataires à verser régulièrement des contributions volontaires, qui pourraient donner un poids supplémentaire aux efforts consentis pour persuader les services des finances à faire les versements.

121. Les États-Unis s'inquiètent comme l'UE au sujet de la base financière précaire du MdE et avec l'Australie appuient l'amendement proposé par l'UE.

122. Le Président sollicite des commentaires, aucun n'étant formulé, il déclare qu'il y a un consensus. L'amendement sera soumis aux Signataires pour décision une fois que le Comité des pouvoirs aura été entendu.

123. L'UE informe que le Comité consultatif s'est heurté à des difficultés, ayant disposé d'orientations et de ressources insuffisantes pour pouvoir mener à bien toutes ses tâches. Cela étant, le Comité consultatif doit être félicité pour tout ce qu'il a réalisé. Compte tenu du climat économique, des solutions inventives s'imposent, par exemple réduire le nombre de tâches confiées au Comité consultatif afin qu'il puisse porter toute son attention sur les priorités définies par la MOS.

124. L'UE propose donc un amendement au paragraphe 24 de la Section 7 du MdE qui se lirait comme suit : « Les tâches du Comité consultatif seront définies par la MOS et devraient inclure : » (le nouveau texte est souligné).

125. L'UE propose aussi d'ouvrir le Comité consultatif à d'autres membres en permettant à chaque Signataire de nommer un représentant, tout en s'efforçant de maintenir l'équilibre régional. L'intention est de renforcer les capacités du Comité consultatif afin qu'il puisse fournir les avis dont le MdE a besoin.

126. Les États-Unis approuvent l'idée qui est derrière ces propositions, mais s'inquiètent au sujet des répercussions financières, étant donné que les frais de voyage des membres du Comité consultatif sont couverts par le budget du MdE.

127. L'UE ne pense pas que sa proposition aura des effets négatifs sur le budget car de nombreux Signataires financeraient leurs propres représentants. Seuls les représentants auprès du Comité consultatif provenant de pays éligibles seraient parrainés, ainsi des ressources seraient dégagées pour d'autres usages.

128. La Nouvelle-Zélande, bien qu'acceptant en général les propositions de l'UE, précise qu'elle tient à ce que, concernant le maintien d'un équilibre régional, la référence à l'Annexe II, qui définit les régions reconnues en vertu du MdE, soit éliminée.

129. L'observateur de la Norvège, notant que le nombre actuel des membres du Comité consultatif était fixé à dix, s'interroge au sujet du statut des observateurs.

130. Le Secrétariat confirme que selon la proposition de l'UE, l'Annexe II du MdE serait redondante et ajoute que si l'amendement était accepté, le MdE irait dans une direction diamétralement opposée à celle de la CMS, qui venait d'établir un Comité de session de son Conseil scientifique, ayant constaté que le Conseil en raison de sa composition universelle était complexe et onéreux.

131. L'UE reconnaît que l'Annexe II ne serait plus nécessaire si le modèle proposé pour le Comité consultatif était adopté. Elle répète qu'elle considère le modèle actuel non entièrement approprié, et n'ayant pas vu une franche opposition à la direction proposée, décide de réviser sa proposition en tenant compte des commentaires émis par d'autres délégations.

132. La Nouvelle-Zélande déclare qu'elle accueillerait favorablement une version révisée soulignant que les Signataires devraient être encouragés à s'engager et ne pas être découragés par le coût que cela comporte.

133. La Colombie veut obtenir la confirmation que le système garantirait que toutes les régions peuvent participer et souligne qu'il y aura des effets négatifs sur le mandat du Comité consultatif.

134. Le représentant du Sénégal dit qu'il partage les inquiétudes de la Nouvelle-Zélande et veut obtenir la confirmation que les propositions de l'UE n'auront pas d'impact négatif sur le budget compte tenu des ressources limitées.

135. Le Secrétariat confirme que le mandat du Comité consultatif devra être revu par souci de cohérence avec tout changement qui serait apporté au MdE.

136. Les amendements du texte du MdE convenus à la réunion figurent dans le document CMS/Sharks/Outcome/2.1.

Point 8.2 de l'ordre du jour – Annexe I du MdE

137. Le Président invite M. John Carlson, Président du Comité consultatif, à présenter les propositions d'amendement de l'Annexe 1 du MdE.

138. M. Carlson précise que le paragraphe 20 du MdE porte sur les amendements aux Annexes. Il a été convenu que la MOS étudierait l'addition de toutes les espèces qui ont été inscrites aux Annexes de la CMS à la COP11. Les Parties à la CMS ont ajouté 22 autres espèces de requins et de raies à l'Annexe I et/ou II de la Convention.

139. Les documents d'appui soumis à la COP de la CMS ont été transmis au Comité consultatif qui a par la suite décidé que tous répondaient aux critères régissant l'inscription à l'Annexe 1 du MdE. L'avis du Comité consultatif à la MOS était donc que cinq espèces de poisson-scie, les raies de récifs et les raies manta géantes, neuf espèces de raies genre Mobula, le requin soyeux, le grand requin marteau, le requin marteau halicorne et trois espèces de requins renards, soit 22 espèces au total, devraient être ajoutées à l'Annexe 1 du MdE (voir CMS/Sharks/MOS2/Doc 8.2.10).

140. Lorsque le Président donne la parole aux participants, les représentants de l'Australie, de la Colombie, du Costa Rica, des EAU, de la Guinée, du Kenya, de la Mauritanie, de la Nouvelle-Zélande, de Palau, de Samoa, du Sénégal, du Soudan, du Togo et de l'UE, se déclarent tous favorables à l'inscription de toutes les espèces proposées. Des remerciements sont exprimés au Comité consultatif pour avoir traité les propositions.

141. La représentante des États-Unis, en exprimant le soutien de son pays, déclare que son pays a introduit des mesures de gestion pour la pêche au requin soyeux sur la côte ouest, compte tenu que les stocks s'amenuisaient. Des règlements ont établi des aires de mise à bas et des limites pour les captures, et les stocks se sont reconstitués, démontrant qu'une action rapide pouvait être efficace.

142. L'observateur de Sri Lanka précise que son pays, bien que non-Signataire du MdE, appuie la liste et appelle l'attention des participants sur le fait qu'il y a des propositions concernant les requins à la prochaine réunion de la CITES. Il appelle les Parties à voter en faveur des modifications.

143. L'observateur de Pew Charitable Trusts indique que les requins soyeux ont diminué de 80 pour cent et les requins-renards de 83 pour cent et que tous sont migrateurs. Il se félicite du fait que les Signataires du MdE suivent les Parties à la CMS en inscrivant les espèces.

144. Les observateurs de Project Aware, s'exprimant au nom d'autres ONG, du Manta Trust et du WWF (ainsi qu'au nom de TRAFFIC) appuient tous les nouvelles inscriptions. L'attention est appelée sur le document CMS/Sharks/MOS2/Inf.20 dans lequel plusieurs ONG demandent la mise en place de mesures de protection strictes pour les espèces figurant à l'Annexe 1 et qu'il soit mis un terme à la pratique de l'enlèvement des ailerons.

145. L'observateur du PROE exprime sa satisfaction aux Parties à la CMS et aux Signataires du MdE.

146. Un consensus ayant clairement été atteint, le Président déclare que tous les amendements sont adoptés.

147. On trouvera la liste révisée des espèces à l'Annexe 1 du MdE dans le document CMS/Sharks/Outcome 2.2 Amendement de l'Annexe 1 du MdE Requins : Espèces couvertes par le Mémorandum d'entente et leurs aires de répartition.

8.2.10 Évaluation des propositions d'inscription d'espèces à l'Annexe I du MdE Requins

148. M. John Carlson, Président du Comité consultatif, a présenté ce point et les recommandations du Comité consultatif sous le point 8.2 de l'ordre du jour précédent.

8.3 Annexe III du MdE

8.3.1 Proposition d'amendement de l'Annexe III du MdE

149. La MOS est invitée à examiner les trois dernières colonnes du Plan de conservation, celles-ci étant intitulées « priorité », « calendrier pour la mise en œuvre » et « entité responsable ». Le projet a été distribué auparavant aux Signataires qui n'ont formulé aucun commentaire. Le Comité consultatif a aussi examiné le document, et le Secrétariat propose de demander à son Président, M. John Carlson, de passer en revue les recommandations du Comité.

150. M. Carlson fait observer que puisque de nombreuses espèces inscrites affichent un état de conservation différent et qu'il en est de même pour les différentes populations de la même espèce, il faudrait envisager un amendement plus radical du Plan de conservation qui tienne compte des besoins de chaque espèce ou de chaque population. De même, les espèces côtières et pélagiques font face à des menaces différentes.

151. Le représentant de l'UE demande des éclaircissements quant aux conséquences que pourraient avoir les observations du Comité consultatif et suggère que le Comité entreprenne un examen du Plan de conservation au cours des trois prochaines années. Il ajoute qu'un rapport publié par TRAFFIC, quantifiant le risque que présente la surexploitation pour les stocks de requins, pourrait servir de base pour les travaux du Comité en définissant les priorités et en évaluant les espèces de requins vulnérables.

152. Le Secrétariat indique que le Programme de travail pouvait encore être révisé avant d'être adopté et que cela pourrait se révéler un bon moyen d'ajuster les priorités.

153. L'UE estime par ailleurs que la priorité la plus haute devrait être attribuée à toutes les activités mentionnées sous l'Objectif A du Plan de conservation. Cette proposition est appuyée par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, bien que M. Carlson ait rappelé que le Comité consultatif avait délibérément choisi d'utiliser toute l'échelle allant de 1 à 5, ne souhaitant pas attribuer trop souvent la priorité la plus haute, c'est-à-dire 5.

154. En l'absence d'autres commentaires, le Président déclare que le Plan de conservation révisé est adopté.

155. Le Plan de conservation révisé figure dans le document CMS/Sharks/Outcome 2.3 Amendements à l'Annexe 3 du MdE Requins : Plan de conservation

Point 9 de l'ordre du jour - Programme de travail

Point 9.1 de l'ordre du jour – Projet de programme de travail (2016-2018) pour soutenir la mise en œuvre du MdE Requins de la CMS

156. Le Secrétariat indique que le Comité consultatif a revu le Programme de travail et qu'un texte révisé figure dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.13.2 Annexe III. Des progrès ont été enregistrés concernant les procédures pour l'acceptation de partenaires coopérants et il a été recommandé de mettre en place un seul Groupe de travail sur la conservation (plutôt que des groupes séparés pour les prises accessoires et les espèces comme proposé à l'origine).

157. Les principaux éléments du Programme de travail reflètent les activités clés identifiées sous l'Objectif A du Plan de conservation, et incluent le renforcement des capacités, la sensibilisation et la coopération avec d'autres organisations (par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la CITES, les ORGP et les Conventions et Plans d'action sur les mers régionales.

158. Le financement est une autre question fondamentale (voir aussi CMS/Sharks/MOS2/Doc.10.1) et la colonne de droite du Programme de travail contient des détails de la manière dont les activités seront financées, par exemple par le budget de base ou par des contributions volontaires. Le Secrétariat ne pourra progresser que lorsque les ressources nécessaires seront disponibles.

159. Après la présentation du Secrétariat, le Président donne la parole aux Signataires pour leurs observations et leurs questions.

160. La Nouvelle-Zélande remercie le Secrétariat pour avoir préparé le projet de Programme de travail, qui montre clairement les efforts considérables qui seraient requis pour atteindre les buts du MdE.

161. Le Costa Rica se déclare satisfait du projet, qui pourrait servir à soutenir les activités de recherche.

162. L'Australie remercie le Secrétariat et les autres membres du Comité consultatif, reconnaissant que le programme de travail est ambitieux, ce qui nécessite un examen minutieux des priorités et de la destination des ressources limitées.

163. L'UE approuve tout en estimant qu'il est juste que le programme soit ambitieux compte tenu du large éventail de tâches à remplir.

164. Il est décidé de parcourir le texte en ajoutant des descriptions et un autre texte expliquant les priorités pour chaque espèce.

165. Le terme « prises accessoires » doit être clarifié. Toutefois, de l'avis de certains participants, la définition est large et adéquate et mieux vaut ne pas perdre de temps sur cette question.

166. Un éclaircissement est demandé sur le point 1(f) concernant la fourniture d'orientations aux participants aux réunions de la FAO, des ORGP ou des Conventions et Plans d'action sur les mers régionales sur la mise en œuvre des inscriptions à l'Annexe 1 du MdE, et en particulier la référence entre parenthèses aux listes de la CMS et aux Parties à la CMS. Le Secrétariat explique qu'une mise au point lui a été demandée sur des questions intéressant le MdE pour les représentants des Signataires participant aux réunions liées aux pêches.

167. L'Australie, qui préside le groupe de rédaction au sein du Comité consultatif, confirme que telle était bien l'intention, ajoutant que l'activité 1 (g) couvrait le même thème.

168. L'UE se félicite de l'idée d'aider les Signataires à mettre en place une législation sur les pêches tout en estimant que le volume et la difficulté du travail à effectuer seraient trop étant donné les ressources limitées. Aucun Signataire n'ayant objecté, cette activité est supprimée.

169. S'agissant de l'activité 27, l'UE suggère que le MdE ait son propre site web ainsi qu'une adresse électronique distincte, citant l'ACAP comme exemple à suivre. Actuellement, le MdE est plutôt submergé au sein de la CMS, ayant seulement ses propres pages dans le site web de la Famille CMS, de sorte qu'un réaménagement s'impose.

170. Il est essentiel que le MdE attire plus de Signataires particulièrement de pays où la pêche au requin est pratiquée, dont certains ne sont pas Parties à la CMS. Le lien avec cette dernière, bien que généralement très utile, pourrait avoir un effet dissuasif dans certains cas.

171. Le Secrétariat se félicite des suggestions intéressantes, mais rappelle que les Parties à la COP de la CMS ont clairement appelé à renforcer les synergies dans la Famille CMS, et que certaines propositions de l'UE semblent indiquer un virement dans la direction opposée. Suivant le processus de la structure future de la CMS, il serait difficile de séparer le MdE de la CMS et cela de toute manière n'attirerait pas de nouveaux Signataires. Le MdE pourrait encore conserver sa propre identité tout en faisant partie de la Famille CMS.

172. La Nouvelle-Zélande préconise une étude des meilleurs moyens d'utiliser les médias sociaux mais demande quelles seraient les incidences budgétaires. Il est noté que le Secrétariat utilise un nombre impressionnant de plateformes médiatiques pour diffuser ses messages.

173. Les Signataires conviennent d'établir un Groupe de travail intersessions (GTI) qui serait chargé d'élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation et ferait rapport à la MOS3.

174. Le GTI est établi le cinquième jour de la réunion avec l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, la Colombie, le Costa Rica, les Etats-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, le Sénégal et l'UE parmi les Signataires et la Humane Society International parmi les partenaires coopérants qui sont prêts à en faire partie. L'Australie et la Colombie proposent d'assurer la co-présidence.

175. Concernant la liste d'experts (activité 46), l'UE demande si tout Signataire pourra procéder à des nominations.

176. L'observateur de la FAO fait un point sur les développements relatifs à une base de données sur les mesures liées aux requins qui a été mise en place par la FAO et la CITES avec un financement de l'UE et du Japon dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue.

177. Le Programme de travail tel qu'adopté par la MOS figure dans le document CMS/Sharks/Outcome 2.6

Point 9.2 de l'ordre du jour – Mesures de conservation prioritaires pour les espèces de requins et de raies inscrites ou proposées pour inscription à l'Annexe I du MdE Requins

178. Le Président invite M. John Carlson à présenter ce point. Une étude théorique a été commandée à M. David Ebert, qui l'a présentée au Comité consultatif immédiatement avant la MOS, et en l'absence de M. Ebert, M. Carlson expose les grandes lignes du rapport, Étude sur les priorités de conservation pour les espèces de requins et de raies inscrites ou proposées pour inscription à l'Annexe 1 du Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs (CMS/Sharks/MOS2/Inf.12) qui a mis en lumière quelques thèmes communs: manque de données, questions taxonomiques, guides d'identification, évaluations des anciens stocks, données sur les populations et les sous-populations et identification des principaux habitats.

179. M. Carlson demande aux Signataires d'utiliser l'étude comme guide pour fixer des priorités.

180. Il n'y a pas de commentaires de la part des participants et la réunion prend dûment note du rapport.

Point 10 de l'ordre du jour – Questions administratives et budgétaires

Point 10.2 de l'ordre du jour - Rapport sur la mise en œuvre du budget pour la période triennale 2013-2015

181. Mme Pauly (Secrétariat) présente le rapport sur la mise en œuvre du budget pour la période triennale précédente au nom du Secrétariat, expliquant que la durée du budget a été prolongée afin de couvrir la MOS, qui a eu lieu en 2016 et non pas en 2015 comme prévu initialement.

182. Le budget convenu pour 2013-2015 s'élevait à 1 045 000 euros mais seulement 600 000 euros avaient été reçus. Ensuite un montant de 60 000 euros est parvenu de l'UE pour aider à couvrir le coût de la MOS mais ces fonds sont arrivés après la préparation de la documentation pour la réunion.

183. Les dépenses se sont établies à 750 000 euros dont 500 000 provenaient du Fonds d'affectation spéciale, la différence ayant été couverte par des fonds extérieurs. Le Secrétariat de la CMS a fourni une aide en nature.

184. L'Annexe 1 présente la liste des pays qui ont versé des contributions volontaires et montre un déficit de 50 pour cent dans les recettes.

185. L'Allemagne a aussi financé un membre du personnel P2 à plein temps pendant deux ans et certaines autres activités. L'UE et Monaco ont aussi apporté un soutien à des activités extrabudgétaires.

186. Compte tenu des aléas du financement, de la nécessité de constituer une réserve de 15 pour cent et de financer quelques activités dans le cadre de la MOS, un assistant administratif a été maintenu comme P2 au lieu de P3 et un poste d'assistant G5 est resté vacant. Un consultant a été engagé durant les périodes de pointe et en particulier durant la préparation de la MOS.

187. Le tableau figurant à l'Annexe 2 montre les montants dépensés pour chaque ligne budgétaire. L'Annexe 3 indique que le solde du Fonds d'affectation spéciale à la fin de 2015 se montait à 552 000 dollars E.U. [2] et il est prévu que le solde après paiement des coûts de la MOS sera proche de 250 000 euros.

188. Il est expliqué que le PNUE a adopté un nouveau système financier appelé Umoja, qui comporte une série différente de catégories budgétaires, de sorte que le Secrétariat doit trouver des moyens de présenter les informations budgétaires de façon transparente.

189. Les Signataires sont invités à commenter le rapport.

Point 10.1 de l'ordre du jour – Budget proposé pour le Secrétariat du MdE sur les requins migrateurs de la CMS

190. Le Président invite le Secrétariat à présenter les propositions relatives au budget pour la période triennale 2016-2018, qui ont été définies dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.10.1/Rev.1.

191. Le but est de doter le Secrétariat des ressources durables et suffisantes de manière à ce qu'il puisse mettre en œuvre le Programme de travail (CMS/Sharks/MOS2/Doc 13.2 Annexe 3). Deux scénarios ont été préparés, l'un proposant une augmentation de 9 pour cent pour permettre une exécution raisonnable des activités prévues et l'autre comportant une réduction de 20 pour cent du budget pour tenir compte de la réalité du niveau des contributions reçues durant la période triennale 2013-2015.

[2] Bien que le budget et les rapports sur les dépenses budgétaires soient en euros, la déclaration officielle du PNUE sur l'état du Fonds d'affectation spéciale est en USD.

192. Les deux options prévoient un membre du personnel de niveau P à plein temps et un assistant de niveau G à temps partiel affectés au MdE Requins en vue de réduire la dépendance vis-à-vis du Secrétariat de la Convention mère. Les deux scénarios comprennent une disposition pour la MOS3 et la deuxième réunion du Comité consultatif ; le deuxième scénario inclut des dispositions pour la troisième réunion du Comité consultatif. Le scénario 1 comprend des fonds pour des activités et deux réunions du groupe de travail sur la conservation.

193. Le tableau de l'Annexe 1 permet de comparer facilement les deux scénarios par rapport au budget actuel adopté à la MOS1 pour la période triennale 2013-2015, indiquant quelles lignes budgétaires ont été augmentées, réduites ou ajoutées. Une somme de 500 000 euros était prévue pour le personnel (réduite de 11 pour cent en raison du nouveau système des coûts standard reflétant la réalité à Bonn) et un élément pour la formation du personnel comme l'exigent les règles de l'ONU. L'évaluation des tâches envisagée pour le poste P laissait à penser que P3 serait de l'opinion du Secrétariat un niveau plus approprié que P2. Les activités du Secrétariat ont été maintenues pour toutes les lignes budgétaires, avec quelques réductions reflétant l'expérience de la période triennale 2013-2015.

194. Pour ce qui est des activités du Comité consultatif, une grande partie du budget devait couvrir les voyages pour les réunions du Comité lui-même et des organes des pêches. Le deuxième scénario limite l'appui à la participation aux réunions du Président du Comité consultatif.

195. Une différence importante entre les deux scénarios concerne l'organisation des réunions, le deuxième nécessitant une levée de fonds supérieure de la part du Secrétariat pour s'assurer des ressources, notamment pour payer les frais des délégués parrainés. Il serait possible de faire des économies en organisant les réunions dans les locaux des Nations Unies à Bonn, cela permettrait notamment de recruter des interprètes sur place, supprimant ainsi les frais de voyage et de logement.

196. Les réunions du Groupe de travail sur la conservation pourraient aussi avoir lieu dans les locaux des Nations Unies à Bonn, mais le scénario 2 ne prévoit aucune disposition pour ces réunions.

197. Actuellement, le MdE s'appuie sur des contributions volontaires et la plupart des Signataires n'ont rien versé, ce qui rend la planification très difficile. Dans ces circonstances, il n'est pas prudent d'engager du personnel permanent car rien ne garantit que les fonds requis pour payer leurs salaires seront disponibles.

198. Pour atteindre un niveau élevé de sécurité financière, le Secrétariat demande aux Signataires d'indiquer le montant qu'ils pourraient verser. Un tableau énumérant tous les Signataires a été préparé et il est demandé aux représentants d'indiquer les montants qu'ils pourraient verser chaque année ou durant la prochaine période triennale.

199. Le document CMS/Sharks/MOS2/Inf.15 contient des contributions indicatives pour chaque Signataire sur la base du barème des Nations Unies, avec un plafond de 20 pour cent et des versements minimaux de 3 000 euros pour la période triennale.

200. L'Annexe 5 porte sur le mandat pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale, car selon la procédure, le Directeur exécutif du PNUE doit être formellement invité à prolonger le Fonds pour trois autres années. Les dates du titre seront corrigées.

201. L'UE remercie le Secrétariat pour la présentation et pour avoir préparé les options. Les Signataires se trouvent dans la nécessité d'adopter un programme de travail ambitieux et de nourrir de fortes attentes du MdE mais sans fournir les ressources requises, comme le montre le fait que les recettes du Fonds d'affectation spéciale ne s'élèvent qu'à 60 pour cent de ce qui a été prévu. Le représentant de l'UE n'est satisfait ni de l'option I ni de l'option 2 et suggère une solution de remplacement plus proche du budget de la période triennale précédente. Il formule aussi quelques observations au sujet de la prolongation du Fonds d'affectation spéciale.

202. L'Allemagne soutient la position de l'UE et partage son inquiétude concernant la divergence entre le Programme de travail et les fonds à disposition pour sa mise en œuvre. Tous les Signataires sont instamment invités à verser leur contribution au budget. L'Allemagne ne peut engager des fonds que pour un an à la fois, mais souhaite pouvoir confirmer son appui permanent pour le poste P2 pour les trois prochaines années.

203. Les États-Unis s'inquiètent également du bas niveau des contributions financières car cela signifie que le MdE ne pourra pas faire ce que les Signataires souhaitent. Les États-Unis ont versé leurs contributions volontaires et continueront de le faire mais font observer que d'autres Signataires ne versant pas leur part, il devient plus difficile de convaincre le Congrès d'approuver les paiements. Le Secrétariat doit être autorisé à envoyer des factures aux Signataires demandant leurs contributions.

204. Le Royaume-Uni se rallie aux États-Unis d'Amérique, à l'UE et à l'Allemagne. Les Signataires doivent trouver un équilibre entre le Programme de travail et le budget. Le Royaume-Uni préférerait s'engager à plus long terme mais il n'est pas en mesure de garantir un financement futur ; il pourrait cependant promettre un versement de 15 000 £.

205. Le Président invite l'UE à diriger un groupe de travail intra-session chargé d'élaborer un troisième scenario pour le budget, car un petit nombre de personnes pourrait travailler de façon plus efficace sur ce point qu'en plénière.

206. La plénière est donc suspendue et le groupe de travail se réunit en séance fermée. L'UE nomme l'observateur du Portugal qui fait partie de la délégation de l'UE pour présider le groupe de travail.

207. Le troisième jour de la MOS, le Président invite l'observateur du Portugal, en tant que président du groupe de travail sur le budget à faire rapport sur l'évolution de la situation.

208. Le président du groupe de travail déclare que le groupe a mis au point un troisième scénario et a examiné comment partager les coûts. Il n'a pas eu le temps d'examiner le mandat pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale.

209. Les trois activités supplémentaires couvertes dans le budget sont la formation du personnel, le Comité consultatif et le Groupe de travail sur la conservation. Une erreur est apparue dans les chiffres du tableau, c'est-à-dire qu'au lieu d'un excédent de 50 000 €, il y a un déficit de 25 000 €. Cela a été corrigé mais en réduisant les sommes allouées aux lignes budgétaires pour appuyer le Comité consultatif et la formation.

210. Actuellement, il y a un administrateur de programme P2 en place, et donc l'Allemagne entend financer un poste au niveau P2.

211. Le Secrétariat donne des détails pour les deux options. La première comprendrait une augmentation de 2,27 pour cent du budget et maintiendrait un administrateur associé des programmes P2 sur la base du nouveau barème des salaires des Nations Unies plus bas applicable à Bonn, l'addition d'un budget pour la formation comme requis par les règles de l'ONU, l'élimination de la maintenance de l'espace de travail en ligne qui n'a pas servi, des augmentations pour les voyages des délégués pour tenir compte du fait qu'il y avait plus de Signataires éligibles, le financement des réunions du Comité consultatif et du Groupe de travail sur la conservation et des réductions des coûts de fonctionnement pour refléter des dépenses inférieures aux prévisions au cours des trois dernières années. Le total nécessaire pour financer ce scenario est de 1 171 900 € mais ne comprend pas les dépenses du personnel fourni par la Convention mère.

212. L'option de croissance zéro prévoit moins de formation et aucune allocation pour une réunion du Groupe de travail sur la conservation.

213. Quant au mandat pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale, l'UE renvoie au paragraphe 16 de la page 13 du document CMS/Sharks/MOS2/Doc 10.1 Annexe V qui énonce que « *Si le Directeur exécutif du PNUE prévoit un éventuel manque de ressources au cours de l'exercice financier, il consulte le Secrétariat, qui demande l'avis du Président et/ou du Vice-Président au sujet des priorités à établir en matière de dépenses* ». L'UE propose de remplacer « Président et/ou du Vice-Président » par le mot « Signataires » car il ne serait pas approprié de déranger le Vice-Ministre si des problèmes devaient se poser. Cela s'applique également au paragraphe 17, où figurent deux références similaires.

214. Le Secrétariat précise que le fonctionnement du mandat pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale est habituellement standard, mais les changements proposés par l'UE sont minimes et peuvent être acceptés.

215. Le Président déclare que le budget est adopté.
Le budget tel qu'adopté figure dans le document CMS/Sharks/Outcome 2.5 Questions administratives et budgétaires.

Point 11 de l'ordre du jour – Partenariats et coopération

Point 11.1 de l'ordre du jour – Partenaires coopérants du MdE Requins de la CMS

216. Le Président demande au co-président du GTI (États-Unis) de présenter ce point, qui est lié au Point 8.1 de l'ordre du jour, Programme de travail, et à des documents apparentés.

217. Les États-Unis déclarant que l'Article 30 du MdE décrit les entités qui pourraient devenir des partenaires coopérants insistent sur l'absence de toute procédure visant à les accepter. Il n'y a pas eu de consensus à la MOS1 concernant ce type de procédure, et la question a été transmise au GTI pour examen. Une enquête a été menée auprès des ONG et des OIG qui semblaient vouloir s'associer formellement au MdE, et les résultats, y compris les manifestations d'intérêt et une description de leur contribution potentielle, sont exposés dans le document CMS/Sharks/MOS2/Inf.6. Le projet de mandat pour les partenaires coopérants est présenté dans le document CMS/Sharks/MOS2/CRP5, qui est fondé sur le document original CMS/Sharks/MOS2/Doc.11.1.

218. Il n'y a qu'un commentaire sur les sept premiers paragraphes, concernant le paragraphe 5, où l'UE propose que les activités et initiatives conjointes soient approuvées par les Signataires, si possible par correspondance, mais pas nécessairement par la MOS qui ne se réunit que tous les trois ans.

219. Au paragraphe 8 (Participation aux réunions), la Colombie conteste la référence au vote à la lumière des débats advenus sur le Règlement intérieur, et estime que « prise de décision » serait peut-être plus approprié.

220. L'Australie ne pense pas que la nécessité de fournir des informations sur leurs attributions et leur mandat devrait s'appliquer aux États qui ne sont pas des États de l'aire de répartition, même s'ils pourraient aussi être des partenaires coopérants en vertu du MdE, et demande le rétablissement du paragraphe 9 précédent.

221. L'UE propose de supprimer le premier paragraphe de la section portant le titre « Cessation du partenariat »

222. Le paragraphe 18 préconise une majorité des deux-tiers pour mettre fin à une association avec un partenaire coopérant. De l'avis de la Colombie, cela pourrait être éliminé car les dispositions relatives au vote seront incluses dans le Règlement intérieur. De toute manière, comme il est indiqué, il n'y a pas de référence à la nécessité d'obtenir un consensus, ce qui implique que le vote serait la norme. L'UE désapprouve précisant qu'il vaudrait mieux que ce document soit clair et qu'il ne s'appuie pas sur des renvois à d'autres textes.

223. Le Sénégal mentionne plusieurs incohérences dans le texte, là où il est fait référence à une majorité des deux tiers, des références aux deux tiers des participants et ailleurs à un tiers des Signataires ayant des objections suffisant pour rejeter une demande.

224. Aucun changement n'est proposé aux quatre derniers paragraphes dans la section « Cessation de partenariat » ni dans le dernier paragraphe « Dispositions générales ».

225. Le mandat des partenaires coopérants convenu par la MOS figure dans le document CMS/Sharks/Outcome 2.9.

226. Le quatrième après-midi de la MOS, six des sept organisations qui ont exprimé leur intérêt à devenir partenaires coopérants ont été invitées à faire des exposés (l'observateur de la septième organisation, la Mar Alliance, avait dû quitter la réunion plus tôt). Les représentants de l'IFAW, Project Aware, the Sharks Trust, Sharks Advocates International, Manta Trust et de la Wildlife Conservation Society expliquent à leur tour la nature de leur organisation et comment ils pourraient contribuer à la mise en œuvre du MdE.

227. Le Président ayant appelé l'attention des délégués sur le document CMS/Sharks/MOS2/Doc 11.1 (Partenaires coopérants du MdE Requins de la CMS) et le document CMS/Sharks/MOS2/Inf.18 (Lettre d'intérêt de Mar Alliance pour devenir Partenaire coopérant du MdE) demande si les Signataires ont des questions, des observations ou des objections à formuler.

228. L'Australie est impressionnée par les demandes et se félicite vivement de la perspective de travailler avec tous les candidats comme partenaires coopérants.

229. L'UE remercie toutes les ONG candidates et demande au Secrétariat de dresser une liste de toutes les activités qui ont été proposées par les ONG pour contribuer à la mise en œuvre du MdE. Le Secrétariat reconnaît que cette liste serait utile et indique qu'une bonne partie des informations figure dans le document CMS/Sharks/MOS2/Inf.6, l'enquête sur les partenaires coopérants.

230. Aucune objection n'ayant été émise pour accepter les candidats en qualité de partenaires coopérants, les représentants des six organisations encore présentes sont invités sur le podium pour signer le MdE.

231. Le WWF et TRAFFIC déclarent tous deux qu'ils envisagent sérieusement de demander à devenir partenaires coopérants.

232. La Humane Society International déclare qu'elle est le premier partenaire coopérant et qu'elle a participé à la rédaction du Plan de conservation. Elle a hâte de travailler avec les nouveaux partenaires. L'attention est appelée sur le Guide d'identification des requins qui vient d'être affiché sous la cote CMS/Sharks/MOS2/Inf.22.

Point 11.2 de l'ordre du jour – Stratégie de coopération avec les organisations régionales de gestion des pêches, les conventions maritimes régionales et les organisations de pêcheries

233. Le Secrétariat estime que la coopération avec les ORGP, les Conventions et les Plans d'action sur les mers régionales et autres organisations s'occupant de pêche est un volet important du MdE, et des références à ces partenaires potentiels sont faites dans le préambule. À l'origine, il a été proposé d'inclure la liaison avec ces organismes et d'identifier les actions à mener en priorité dans le cadre d'un Groupe de travail sur les prises accessoires ; toutefois, lors de sa réunion, le Comité consultatif a décidé de recommander un seul groupe de travail chargé de la conservation en général et doté d'un mandat à ce sujet (voir CMS/Sharks/MOS2/Doc.13.2 Annexe 4). Les tâches du Groupe de travail sur la conservation

comprendraient un examen des activités d'autres instances concernant la conservation des requins.

234. Une autre question pour le MdE est comment faire en sorte qu'il puisse faire entendre sa voix dans d'autres instances. À cette fin, des notes d'information pourraient être préparées. De la même manière, il faudrait élaborer des orientations sur la manière d'appliquer les mesures liées aux espèces inscrites à l'Annexe 1. Une explication claire du terme « prises accessoires » dans le contexte du MdE s'impose. Enfin, il est proposé d'organiser un atelier en 2016 ou 2017.

235. Alors que le mandat apparaît actuellement comme faisant partie intégrante de l'activité 1 dans le Programme de travail, il deviendrait un document autonome. Le texte original préparé avant la MOS figurait dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc 11.2 et les amendements proposés par le Comité consultatif sont présentés dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.13.2 Annexe 4. D'autres amendements proposés au mandat figurent dans le document CMS/Sharks/MOS2/CRP3.

236. L'UE propose d'ajouter un texte qui permettrait aux Signataires de nommer les membres du Groupe de travail à leurs propres frais. La Colombie fait observer que les membres du Comité consultatif sont financés par le MdE mais que des règles différentes semblent s'appliquer au Groupe de travail. Le Togo ajoute que certains Signataires pourraient ne pas être en mesure de financer la participation d'un expert, ce qui les désavantagerait.

237. La Nouvelle-Zélande se félicite de la proposition de modifier le libellé de sorte à ouvrir la porte au plus grand nombre possible de sources de financement. Ce qui importe c'est que le groupe de travail soit mis en place et commence à travailler dans les plus brefs délais.

238. L'UE déclare que certaines des suppressions convenues précédemment figurent encore dans la version actuelle. Toutefois une fois que ces corrections seront faites, le mandat du Groupe de travail sur la conservation pourra être adopté.

239. Le texte du mandat du Groupe de travail sur la conservation adopté par la MOS figure dans le document CMS/Sharks/Outcome 2.8.

Point 12 – Rapports nationaux

Point 12.1 – Projet de modèle de rapport national

240. Le Président du Comité consultatif, M. John Carlson déclare que, comme l'avait demandé la MOS1, le Comité a mis au point un projet de modèle de rapport national, version qui a été présentée sous la cote CMS/Sharks/MOS2/Doc 12.1. À sa réunion immédiatement avant la MOS, le Comité consultatif a revu la version préliminaire et produit une version révisée

qui tient compte des observations des membres du Comité, des experts invités et des observateurs. Bon nombre des modifications apportées cherchent à simplifier le modèle et le processus d'établissement de rapport. Le texte révisé figure à l'Annexe V du document MOS2/Doc.13.2.

241. On estime qu'il serait difficile de fournir des données au niveau national sur l'état de conservation de certaines espèces s'agissant d'animaux migrateurs, mais d'autres éléments dans le rapport sont très utiles et importants, par exemple la description des efforts déployés pour protéger les habitats et les mesures prises pour empêcher le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS. On reconnaît que d'autres instances, notamment la FAO et la CDB, conservent aussi des données utiles, qui pourraient être exploitées si des accords inter-agences étaient mis en place et si des logiciels étaient disponibles.

242. La Nouvelle-Zélande juge que le dernier projet de modèle est plus facile à utiliser et les États-Unis exhortent les Signataires à soumettre des rapports conformes à ce nouveau modèle simplifié. Pour sa part, le Costa Rica se déclaré satisfait du projet de modèle tel que présenté.

243. Toutefois, le délégué de l'UE ne pense pas que le projet de modèle puisse être considéré comme définitif. Il propose de demander à d'autres Signataires s'ils sont prêts à adopter la version actuelle ou s'il faut établir un groupe de travail intra-session. On souligne que plusieurs membres du Comité consultatif qui ont participé aux premiers débats ne sont pas présents à la MOS, ce qui complique la situation.

244. Le Secrétariat conseille la mise en place d'un groupe de travail intra-session chargé d'incorporer toutes les observations découlant des débats au sein du Comité consultatif et les observations faites en plénière. Il rappelle qu'une période intersessions a déjà été consacrée à l'élaboration du modèle.

245. Le Président du Comité consultatif accepte de présider un groupe de travail intra-session pour faire avancer le modèle de rapport national.

246. S'exprimant en plénière le troisième jour, M. Carlson déclare que des progrès ont été réalisés mais qu'ils étaient lents en raison du large éventail d'opinions exprimées. Il demande que du temps lui soit alloué afin qu'il puisse procéder à une révision fondée sur toutes les observations reçues du Comité consultatif et du groupe de travail intra-session. Il entend consulter les autres membres du groupe de travail intra-session sur son remaniement avant de revenir en plénière.

247. Ensuite, M. Carlson informe la plénière qu'il a réduit le rapport de treize à cinq pages et a délibérément conservé les liens avec le Plan de conservation. Les réactions des autres membres du groupe de travail intra-session sont très positives.

248. Rafraîchissant la mémoire des participants alors que la plénière reprend l'examen du modèle de rapport national le quatrième après-midi, M. Carlson précise que le Comité consultatif s'est penché sur le projet de modèle et que sur la base des observations des membres

du Comité et des experts, un certain nombre de révisions ont été proposées. Le projet de modèle a fait l'objet d'un examen ultérieur par un groupe de travail intra-session.

249. Le Togo se rallie à l'UE, indiquant qu'une personne dans son pays était chargée du MdE et de nombreux autres AME.

250. M. Carlson demande à l'UE et au Togo de proposer les activités appropriées décrites dans le Plan de conservation sur lesquelles les Signataires devraient présenter un rapport. Il suggère que pour la pêche durable (Section 3) les options oui/non pourraient être disponibles pour chaque espèce, avec des questions complémentaires, par exemple sont-elles ciblées et le nombre d'individus capturés. Il pourrait s'avérer difficile d'offrir toutes les options possibles pour des réponses dans les menus déroulants.

251. L'UE demande, concernant la question des mesures appliquées aux espèces inscrites à l'Annexe I, s'il y a quelque chose de plus contraignant que l'interdiction totale du prélèvement requise par la Convention.

252. L'observateur de Sri Lanka indique que dans le même pays une espèce pourrait être capturée dans les pêches ciblées ou comme prise accidentelle. Palau privilégie aussi la version abrégée et souhaite pouvoir y accéder en ligne.

253. M. Carlson présente la Section III concernant la protection des habitats et des couloirs classés sensibles pour les stades critiques du cycle de vie. Il y a quelques questions oui/non et des questions complémentaires plus un espace libre car le champ pour les mesures prises dans les ZPM était trop vaste pour se réduire à quelques réponses. Il suggère de demander aux Signataires d'inclure la zone de sites protégés.

254. La Norvège propose que le libellé soit revu car en l'état actuel il semble que tous les habitats sont protégés.

255. L'Australie réitère son appui à l'idée de rattacher le modèle au plan de conservation et donc de garder la distinction dans les Sections II et III, avec la première concentrée sur les espèces et la deuxième sur les habitats. L'UE indique toutefois que de nombreuses mesures pourraient s'appliquer aux deux. Le Secrétariat précise que le libellé au début des Sections II et III a été repris directement du Plan de conservation.

256. La Colombie propose d'ajouter l'obligation de décrire les aires et les mesures prises et d'expliquer si les mesures sont saisonnières ou appliquées toute l'année.

257. M. Carlson présente la Section IV qui a trait à la sensibilisation du public pour laquelle une série de questions avec des cases à cocher a été conçue. Toutefois, l'UE estime que des questions plus simples oui/non seraient mieux associées à un espace libre pour décrire les efforts déployés afin de renforcer la sensibilisation.

258. M. Carlson déclare que la Section V porte sur des activités internationales et qu'une grande partie du texte a été repris de versions précédentes du modèle.

259. De nouveau, l'UE propose le retrait des cases à cocher mais les EAU s'y opposent estimant que les options servent de guide aux répondants concernant le type d'information requis. L'Australie approuve, déclarant que des réponses uniformes étaient plus faciles à comparer lorsque les rapports étaient analysés. Le Sénégal et le Costa Rica approuvent les EAU et l'Australie.

260. En résumé, les Signataires semblent généralement satisfaits de la direction dans laquelle va la révision, mais beaucoup reste encore à faire pour réduire la première section substantielle et la partie sur la recherche.

261. Le modèle de présentation des rapports nationaux convenu lors de la MOS se trouve dans le document CMS/Sharks/Outcome 2.10.

Point 13 – Comité consultatif (voir aussi 8.1.1)

262. Le Secrétariat signale que des débats ont eu lieu durant la réunion du Comité consultatif tenue juste avant la MOS. Le Comité consultatif a proposé quelques amendements à son mandat. L'on trouvera le texte révisé à l'Annexe 6 du document CMS/Sharks/MOS2/ Doc.13.2.

263. L'UE se réfère aux amendements qu'elle-même et ses États Membres ont présentés concernant le texte du MdE lui-même qui sont liés au mandat du Comité consultatif. L'UE a proposé que chaque Signataire soit autorisé à nommer un représentant auprès du Comité car cela élargirait à la fois la « propriété » et ses membres, permettant ainsi au Comité de faire face à sa lourde charge de travail. La proposition ne devrait pas avoir d'incidence sur le budget du MdE car les pays développés devraient financer leurs propres représentants. L'UE a modifié son amendement pour tenir compte du fait que d'autres Signataires craignaient que l'équilibre régional du Comité ne soit affecté.

264. M. John Carlson, qui s'exprime au nom des États-Unis plutôt qu'en sa qualité de Président du Comité consultatif salue l'idée d'aider le Comité à remplir ses fonctions, mais craint encore que l'équilibre régional au sein du Comité ne soit faussé, car certains Signataires seraient mieux placés que d'autres pour financer leurs représentants. Le texte révisé est proposé, à l'effet que les Signataires pourraient nommer des experts à la demande du Secrétariat ou du Comité consultatif pour aider le Comité à mener à bien ses tâches. Il est souligné que ces experts participeraient à leurs propres frais.

265. L'UE note qu'il semble y avoir un consensus sur le fait que le Comité consultatif devrait être renforcé. S'agissant de l'équilibre régional, l'UE estime que cela a une importance secondaire comparé à la nécessité de doter le Comité de l'expertise requise. L'UE fait aussi la différence entre les membres du Comité qui seraient appelés à suivre tous les aspects des travaux du Comité et les experts à qui l'on aurait recours pour des questions particulières.

266. Le texte révisé proposé par les États-Unis s'écartant trop de ce que l'UE a envisagé, il est décidé qu'un groupe de travail de session devra examiner les questions.

267. Le projet de mandat pour le Comité consultatif a été revu et un paragraphe a été ajouté concernant l'établissement de groupes de travail (un mandat distinct a été préparé pour le Groupe de travail sur la conservation proposé – voir point 11.2 de l'ordre du jour et le document CMS/Sharks/Outcome 2.8).

268. La partie finale du paragraphe 21 rattachant les réunions du Comité consultatif à la MOS est supprimée compte tenu de la décision de découpler les réunions des deux organes.

269. Au paragraphe 22, l'avis de convocation est passé de 45 à 150 jours.

270. En l'absence d'autres observations, le Président déclare que le mandat du Comité consultatif est adopté.

271. Le mandat révisé pour le Comité consultatif figure dans le document CMS/Sharks/Outcome 2.7.

Point 13.1 de l'ordre du jour – Comité consultatif

272. Le Secrétariat explique que le Comité consultatif a été créé lors de la MOS1, où toutes les régions à l'exception de l'Asie ont nommé un ou deux membres.

273. Le représentant des EAU déclare qu'après des consultations avec d'autres Signataires de la région, il a été convenu de nommer Moonyeen Alava et Mme Rima Jabado membres pour l'Asie.

274. Le représentant de la Colombie informe que la région Amérique du Sud, centrale et Caraïbes souhaite nommer M. Mario Espinoza en remplacement de Jairo Sancho Rodríguez.

275. Ces additions et ces modifications sont approuvées.

Point 13.2 de l'ordre du jour - Recommandations émanant de la Première Réunion du Comité consultatif

276. Les recommandations du Comité consultatif concernant les amendements de l'Annexe 1 du MdE, le Plan de conservation, le Programme de travail, le mandat pour le Groupe de travail sur la conservation, les éléments clés des rapports nationaux et le mandat pour le Comité consultatif ont été traités sous les points pertinents de l'ordre du jour.

Point 13.3 de l'ordre du jour – Proposition pour l'établissement d'une liste d'experts de la conservation des requins

277. Le Président du Comité consultatif dit que l'Objectif 2.5 A du Plan de conservation prévoit l'établissement d'une liste d'experts et que cette liste a été dressée lors de la MOS1.

278. L'Australie propose d'ajouter Mme Michelle Heupel à la liste, proposition qui est acceptée.

279. Le représentant de l'UE prend note de l'avis du Comité consultatif selon lequel il y a un manque d'expertise dans le domaine des pêches et invite instamment à se pencher sur cette question. Il est rappelé toutefois que M. Colin Simpfendorfer et M. Nick Dulvy sont tous deux experts en stocks de poissons.

280. L'UE demande également si d'autres experts pourraient être ajoutés à la liste durant la période intersessions. Il est convenu que la liste restera ouverte et que le Secrétariat affichera en ligne les nouvelles nominations lorsqu'elles arriveront.

Point 14 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine réunion

281. Le Président informe que la troisième Réunion des Signataires aura lieu à la fin de 2018. Lorsque le Président invite les participants à manifester leur intention d'accueillir la réunion, aucun Signataire n'intervient. Il est demandé aux Signataires qui souhaiteraient accueillir la Réunion d'en informer le Secrétariat.

Point 15 de l'ordre du jour – Autres questions

Secrétariat

282. Les États-Unis rappellent que la Réunion a décidé de désigner le Secrétariat de la CMS comme Secrétariat permanent du MdE. Afin de faire avancer cette décision, plusieurs étapes sont nécessaires et les États-Unis proposent la procédure suivante :

283. Selon l'alinéa b) du paragraphe 27 du MdE Requins, les Signataires du MdE Requins :

- décident que the Secrétariat sera le Secrétariat permanent du MdE Requins
- invitent les Parties à la CMS à demander au Secrétariat de la CMS de devenir le Secrétariat permanent du MdE Requins, en application de la décision prise par les Signataires du MdE Requins visant à ce que le Secrétariat de la CMS remplisse le rôle de Secrétariat permanent du MdE Requins ;
- demandent au Secrétariat intérimaire du MdE Requins de communiquer avec le Secrétaire exécutif de la Convention sur les espèces migratrices afin qu'il soumette cette invitation à l'attention de la CMS selon qu'il conviendra.

Point 16 de l'ordre jour – Clôture de la Réunion

284. La réunion est déclarée officiellement close par le Président à 18 heures après les remarques finales de Bert Lenten (Secrétaire exécutif adjoint, CMS) et du Président.

TRANSCRIPT OF THE OPENING ADDRESS BY MINISTER EDGAR GUTIÉRREZ ESPELATA

Palabras de Apertura

2da Reunión de Signatarios del Memorando de Entendimiento de Tiburones Migratorios

Dr Edgar Gutiérrez Espeleta

Ministro de Ambiente y Energía

15 de febrero, 2016

Sra Melanie Virtue, Secretaría CMS,

John Carlson,

Luis Felipe Arauz Cavallini, Ministro de Agricultura,

Muy buenos días a todas las personas que nos acompañan en este Encuentro.

Para Costa Rica es un grato honor ser anfitrión de esta Segunda Reunión de Signatarios del Memorando de Entendimiento de Tiburones Migratorios, realizada en el marco de la Convención de Especies Migratorias de Animales Silvestres CMS. Abrimos calurosamente las puertas de nuestra Nación a esta importante convocatoria conscientes de ineludible compromiso que, como signatarios, adquirimos conjuntamente en torno a la conservación de las especies migratorias de tiburones; conservación que en el orden de resultar eficaz e impactar exitosamente debe partir del reconocimiento de principios superiores a cualquier frontera, norma interna y política nacional, privilegiando el fin ulterior de la conservación global de los ecosistemas marinos y terrestres.

Costa Rica tiene la fortuna de ubicarse en una zona tropical privilegiada, que nos concede una serie de características invaluables como un generoso clima que permite un perenne verdor en nuestros bosques y el albergue oneroso de un sinnúmero de especies dentro de nuestros linderos. Representando apenas el 0,01% de la extensión del territorio global hospedamos el 5% de las especies conocidas en el planeta.

Somos un país con una muy pequeña extensión territorial pero con un inmenso espacio marino bajo nuestra tutela. Esta clase de contrastes se expresa en las amplias responsabilidades de conservación que ostentamos pese a ser un país difícil de hallar en un mapa mundial.

De ello se deriva que nuestro compromiso con la protección del medio ambiente se haya mantenido incólume por décadas, colocándonos en una posición de liderazgo en la región y el mundo; exigiéndonos entonces estar constantemente en la búsqueda de instrumentos que nos permitan ir a la vanguardia a efectos de implementar acciones de manera permanente, creando alianzas entre los diversos sectores para proteger, conservar y promover la investigación y el conocimiento de nuestras riquezas naturales, incluidas entre ellas la marina, para el aprovechamiento sostenible de estos recursos.

Desde 1949, nuestros antecesores tuvieron la visionaria idea de plasmar en nuestra Constitución Política el principio el respeto al medio ambiente, consagrándolo posteriormente en el artículo No 50 de la Carta Magna que obliga al estado a procurar el mayor bienestar a todos los habitantes del país, garantizando el derecho a un ambiente sano y ecológicamente equilibrado, en respeto al derecho a la protección de la salud humana que se deriva del derecho a la vida.

No podía ser de otra manera. La ruta nacional de conservación es un fiel reflejo de las obligaciones que nos demandan nuestras privilegiadas condiciones naturales y en reto permanente de estar a la altura de las exigencias que la protección de nuestros ecosistemas nos reclama.

Por ejemplo, la riqueza costero-marina de Costa Rica es de incalculable dimensión y dado que nuestro territorio marino es diez veces más grande que el área continental (51,000 km^2 vs 568.054 km^2 de superficie marina), no es en vano el reconocimiento que se nos hace como un "hot spot" de biodiversidad marina, dado que la riqueza de nuestros hábitats marinos incluye 7.000 especies, de las cuales el 90% son endémicas. Además, debe reconocerse que más allá de la vital importancia biológica que esto significa, tiene un papel preponderante en el soporte de los medios de vida de las poblaciones locales, dada la importancia ecológica, su atractivo escénico y su relevancia para el sustento económico de muchas familias.

En virtud de este rol esencial, el Gobierno tiene un alto interés en desarrollar el conocimiento científico y la investigación altamente calificada de la ida marina y sus riquezas; y de implementar acciones dirigidas a la gestión integral de os recursos marinos y marino costeros, con una serie de estrategias y políticas, tales como la "Estrategia Nacional para la gestión de los Recursos Marinos y Costeros de Costa Rica", "la Política Nacional del Mar 2013-2028", el "plan Estratégico del Sistema Nacional de Áreas de Conservación" y le "Plan de Desarrollo Pesquero y Acuícola". Todo ello, bajo un paradigma que integre los diferentes modeles de gobernanza de las Áreas Marinas Protegidas y las Áreas de Pesca Responsable, ejes transversales de nuestra política de Gobierno, orientados a manejar integral y participativamente los recursos naturales de estas zonas.

Más allá del ámbito doméstico, contamos con estrategias regionales bilaterales apoyadas por la sociedad civil, como lo es el "Corredor Marino del Pacifico Este Tropical", una iniciativa de conservación y uso sostenible de los recursos marinos que compartimos con Ecuador, Colombia y panamá, cuyo objetivo es realizar una adecuada gestión de la biodiversidad y los recursos marinos y costeros mediante un manejo ecosistémico.

Somos un país que ha suscrito y participado activamente de diversas convenciones internacionales enfocadas en la conservación y el uso sostenible de la biodiversidad marina como lo son la Convención de Diversidad Biológica, la Convención sobre Comercio Internacional de Especies en Peligro de Extinción, la Convención Ballenera Internacional y la Convención de la Naciones Unidas sobre el Derecho del Mar, y no menos importante, la Convención para la Conservación de Especies Migratorias de Animales Silvestres, que hoy nos motiva a congregarnos, en esta su cases, mediante esta reunión de Signatarios del Memorando de Entendimiento sobre Tiburones Migratorios.

Cuando firmamos este Memorando de Entendimiento se reconoció de manera colectiva el papel crítico de los tiburones migratorios en los ecosistemas marinos y en las economías locales, y reivindicamos una preocupación compartida por la significativa y continua tasa de mortalidad de los tiburones debido a diversos impactos y amenazas, que incluyen la pesca dirigida insostenible, la pesca accidental, la pesca ilegal, no declarada y no regulada, la caza de trofeos, los residuos marinos, las modificaciones del ecosistema, las perturbaciones antropogénicas y la crecientes presiones sobre el medio ambiente marino debido al cambio climático.

Hoy día podemos reiterar la vigencia de estas amenazas y resaltar entre ellas la grave aceleración de los efectos del Cambio Climático que nos obliga (tal y como lo afirmamos recientemente mediante el Acuerdo de Paris) a desarrollar con urgencia las medidas de adaptación necesarias, iniciando con cambios individuales y colectivos en los patrones de consumo, la implementación de mejores prácticas para el aprovechamiento sostenible de los recursos naturales y en el establecimiento de áreas que sirvan de refugio a las especies, y de protección de sus poblaciones.

Es palpable aún la necesidad de seguir articulando esfuerzos y en este particular se tornan imprescindibles instrumentos globales como el "Memorando de Entendimiento sobre Tiburones", que se enfoca en la conservación saludable de la especies migratorias de tiburones y rayas basada en la mejor información científica disponible y considerando el valor económico que estas especies representan para las poblaciones de los Estados signatarios.

Hoy, debemos ser conscientes de que la cooperación local, regional e internacional en torno a la investigación e intercambio de la información, permitirá generar conocimiento oportuno en aras de lograr que las poblaciones costeras puedan desarrollarse a partir del uso y gestión correctos de los propios recursos marinos que el país posee. Debemos considerar como un principio orientador la búsqueda de dinámicas positivas entere las comunidades y el medio ambiente: en las que la participación activa de la sociedad civil sea un eje medular en la política pública.

En esta línea, no debemos pasar por alto, la necesidad de avanzar hacia paradigmas de manejo sostenido que logren equilibrar la balanza del desarrollo con la conservación, entendiendo que no puede haber conservación con pobreza ni riqueza sin conservación. Así, visualizar a las comunidades y sus poblaciones como aliadas en el proceso y no como amenazas, es uno de los principales retos de conservación que temeos por delante, con el horizonte puesto en alcanzar conservación de la mano con la gente.

Lo resumía a la perfección, desde 1992, la estrategia Global para la Biodiversidad que posicionaba la conservación ambiental a partir de una triada de acciones fundamentada en conocer, conservar y aprovechar sosteniblemente la biodiversidad. Invertir en investigación científica para conocer a detalle la salud de nuestros recursos y su disponibilidad para el ser humano, y establecer las políticas requeridas para garantizar la sostenibilidad de su aprovechamiento para que se logre abastecer las necesidades de las personas e impulsar el desarrollo, constituyen ese cauteloso y vital proceso que como Estados debemos procurar en nuestros territorios.

Aspiramos con esmero a lograr acuerdos comunes y acciones coordinadas en procura de que nuestros Estados sean garantes de la sostenibilidad en las actividades desarrolladas en el mar, que estimulen las buenas prácticas pesqueras, la conservación de los ecosistema marinos y la promoción de una cultura que proteja, aproveche adecuadamente y sea consciente de que un océano saludable permitirá el equilibrio y la estabilidad necesarios para el bienestar de todos los habitantes.

Muchas gracias.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

Chairman/Président/Presidente

H.E. Fernando **Mora**
Vice-Minister of Water, Seas, Coasts and Wetlands of Costa Rica
Ministry of Environment and Energy of Costa Rica
Edificio Vista Palace, Calle 25. Avenida 8 y 10, San Jose
Tel: (506)87063470
Email: viceaguas@minae.go.cr

Vice-Présidents/Vicepresidentes

Scott **Gallacher**
Deputy Director-General Regulation & Assurance
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
Tel: +6421955069
Email: scott.gallacher@mpi.govt.nz

Signatory Range States
États de l'aire de repartition signataires
Estados del área de distribución signatarios

Australia/Australie

Lesley **Gidding-Reeve**
Director
Marine and Freshwater Species Conservation
Department of Environment
GPO Box 787
Canberra, ACT 2601
Tel:
Email:
lesley.gidding-reeve@environment.gov.au

Michelle **Heupel**
Advisor
Australian Government
Department of the Environment
PMB No 3
Townsville MC, QLD 4810
Tel: +617 4753 4205
Email: m.heupel@aims.gov.au

Chile/Chili

Francisco **Ponce**
Jefe Unidad Biodiversidad y Patrimonio Acuático
Subsecretaría de Pesca y Acuicultura
División de Administración Pesquera
Bellavista 168, piso 14
Valparaíso
Tel: +56322502730
Email: franciscoponce@subpesca.cl

Colombia/Colombie

Andrea **Ramirez**
Directora
Ministerio de Ambiente y Desarrollo Sostenible
Dirección de Asuntos Marinos, Costeros y Recursos Acuáticos calle 37 No. 8-40
Bogota
Tel: +5713323400
Email: aramirez@minambiente.gov.co

Comoros/Comores/ Comoras

Soulé **Hamidou**
Point Focal du MdE requins
Ministère de la Production, de l'Environnement,
Direction Nationale De L'Environnment
Moroni, Comoros
Tel: +2693337797
Email: soulehamidou1@hotmail.fr

Costa Rica

H. E. Luis Guillermo **Solís**
President of Costa Rica

H. E. Edgar **Gutiérrez**
Minister of Environment and Energy
Ministry of Environment and Energy of Costa Rica
Edificio Vista Palace, Calle 25. Avenida 8 y 10
San Jose
Tel: (506)2233-4533
Email: ministro@minae.go.cr

H.E. Luis Felipe **Arauz**
Minister of Agriculture and Livestock
Ministry of Agriculture and Livestock of Costa Rica
Oficinas Centrales del Ministerio de Agricultura y Ganadería.
San José, Sabana Sur, antiguo Colegio La Salle, San José Costa Rica.
Email: sunii@mag.go.cr

Gina Giselle **Cuza Jones**
Punto Focan Nacional CMS.
Ministerio de Ambiente y Energia
Limón, canton Central, Distrito primero
Costa Rica
Limón-Costa Rica.
Tel: 506-27950723 506-83538662
Email: gina.cuza@sinac.go.cr

Rafael **Monge Vargas**
Policy Adviser
Ministry of Environment of Costa Rica
Vice-Ministry of Water, Seas, Costs and Wetlands
1083-2400 San José
Tel: (506) 88161565
Email: rmonge@minae.go.cr

Jenny Asch **Corrales**
Coordindarora del Programa Marino - Costero
Ministerio de Ambiente y Energía
Sistema Nacional de Areas de Conservación
Barrio Tounon, Calle 1 avenida 15
San José
Tel: +506-25226500
Email: jenny.asch@sinac.go.cr

Roberto **Avendaño - Sancho**
Officer for Environmental Issues
Ministry of Foreign Affairs of Costa Rica
San Jose
Tel: (506) 2539 5320
Email: ravendano@rree.go.cr

Ricardo **Meneses-Orellana**
Chief of Staff
Chief of the National Director Office
National System of Conservation Areas,
Ministry of Environment and Energy
Postal Code: 11384-1000
San José
Tel: (506) 2522 6500
Email: ricardo.meneses@sinac.go.cr

Geiner **Golfin Duarte**
Administrador
MINEA-SINAC-P.N Isla del Coco
Parque Nacional Isla del Coco
Puntarenas, Isla del Coco
San Jose
Tel: (+506) 89109806
Email: geiner.golfin@sinac.go.cr

…/

Costa Rica (continued)

Helena **Molina-Urena**
Associate Professor
Escuela de Biologia & CIMAR
Universidad de Costa Rica
2060-11501 San Jose
Tel: (+506) 2511-5367
Email: hmolina@rsmas.miami.edu

Eugenia **Arguedas**
Coordinador Programa Monitoreo Ecologico
MINAE
Gerencia de Conservacion y uso
300 mts. Norte y 75 Este. Jose Maria Zeledon
San Jose
Tel: 50625226500
Email: eugenia.arguedas@sinac.go.cr

Mario **Mendiola Espinoza**
Profesor
Escuela de Biología
Universidad de Costa Rica (UCR-CIMAR)
San Pedro de Montes de Oca, 2060
San José
Tel: +506 8593-5546
Email: Mario.espinoza_m@ucr.ac.cr

Antonio **Porras-Porras**
Director General Técnico
Instituto Costarricense de Pesca y Acuicultura
Calle 36, Provincia de San José, San José, Costa Rica
Tel: +506 2248 1196
Email: APorras@incopesca.go.cr

José Miguel **Carvajal Rodríguez**
Biólogo
Departamento de Investigación
Instituto Costarricense de Pesca y Acuicultura
Calle 36, Provincia de San José, San José, Costa Rica
Tel: +506 2248 1196
Email: Jcarvajal@incopesca.go.cr

European Union/Union Européenne/Unión Europea

Stamatis **Versamos**
Head of the EU delegation at MOS2
Directorate General Maritime Affairs and Fisheries
Rue de la Loi 200, J99 3/38
Brussels
Belgium
Tel: +32 495792303
Email: stamatios.varsamos@ec.europa.eu

Alexander **Stein**
Policy Officer
European Commission
DG MARE
J-99 00/022
Brussels, 1049
Belgium
Tel: +32 2 29 69 839
Email: alexander.stein@ec.europa.eu

Rui **Coelho**
Research Biologist
Portuguese Institute for the Ocean and Atmosphere (IPMA)
Av. 5 de Outubro s/n, 8700-305 Olhão
Portugal
Tel: +351 289700504
Email: rpcoelho@ipma.pt

Klavs **Skovsholm**
Head of Unit equivalent
Secretariat General of the Council of the European Union
Tel: +32 228 18379
Email:
klaus.skovsholm@consilium.europa.eu

Germany/Allemagne/Alemania

Oliver **Schall**
Deputy Head of Division
Federal Ministry for Environment, Nature Protection, Building and Nuclear Safety (BMUB)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
Tel: +49 228 3052632
Email: oliver.schall@bmub.bund.de

Jürgen **Friedrich**
Deputy Head of Delegation
Federal Ministry for Environment
Nature Conservation (BMUB)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
Tel: +4915163491868
Email: juergen.friedrich@bmub.bund.de

Christiane **Pilz**
Desk Officer
Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft
Wilhelmstr. 54
10117 Berlin
Tel: +49 175 2212130
Email: Christiane.Pilz@BMEL.Bund.de

Heike **Zidowitz**
Scientific Advisor
Center of Natural History
University of Hamburg
Hamburg
Tel: (+49) 40 42838-6245
Email: heikezidowitz@web.de

Ghana

Kofi **Adu-Nsiah**
Executive Director
Forestry Commission, Wildlife Divison
P.O. Box MB 239
Accra
Tel: +233289115499
Email: adunsiah@yahoo.com

Guinea/Guinée

Kerfalla **Keita**
Chef de section suivi écologique
Ministère de l'Environnement, des eaux et forêts
Environnement, eaux et forêts
kkkeita@yahoo.com
Conakry
Tel: +224 622695810
Email: kkkeita@yahoo.com

Kenya/Kenia

Mohamed Omar **Said Mohamed**
Head - Wetlands and Marine Conservation
Kenya Wildlife Service
Kenya Wildlife Service-Wetlands and Marine Conservation
P.O. Box 40241 - 00100 Nairobi, Kenya
Mombasa
Tel: +254 206 000 800
Email: msaid@kws.go.ke

Mauritania/Mauritanie

Cheikh Sidi Mohamed **Mohamed El Abd**
Charge de Mission
Ministere de l'environnement et du Developpement Durable
Environnement
BP: 170 Nouakchott - Mauritanie
Nouakchott
Tel: +222 46012626
Email: cheikhysidi@yahoo.fr

Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Martijn **Peijs**
National Focal Point
Government
Department of Nature
Postbox 2500
The Hague
Tel: +31638825315
Email: m.w.f.peijs@minez.nl

New Zealand/Nouvelle-Zélande/Nueva Zelandia

Tiffany **Bock**
Team Manager Deepwater Fisheries
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
Tel: +64218194603
Email: tiffany.bock@mpi.govt.nz

Palau/Palaos

Dermot **Keane**
Delegate
Palau Shark Sanctuary
Ministry of Natural Resources
Environment & Tourism
Box 7076
Koror
Tel: +680 488 1062
Email: palausharksanctuary@gmail.com

Samoa

Maria Rosalia **Satoa**
Senior Marine Conservation Officer
Government of Samoa
Ministry of Natural Resources and Environment
MNRE P.O Private Bag Level 3 TATTE Building
Apia
Tel: +685 67200
Email: maria.satoa@mnre.gov.ws

Senegal/Sénégal

Diouck Djibril
Conseiller Technique / Point FOCAL
Conservation Requins Migrateurs Et Tortues Marines
Direction Des Parcs Nationaux
Ministere De L'environnement Et Du Developpement Durable
BP 5135
Dakar Fann
Tel: +221 77 360 11 98 / 76 699 23 82
Email: djibrildiouck@hotmail.com

South Africa/Afrique Du Sud/Sudáfrica

Sarika **Singh**
Scientist
Department of Environmental Affairs - South Africa
Research
814 perspectives, 37 Roeland Street
Cape Town
Tel: 2721 819 5048
Email: sasingh@environment.gov.za

Yamkela Lusapho **Mngxe**
Environmental Officer
National Department of Environmental Affairs
East Pier Building
Cape Town
Tel: (+27 21) 405 94038
Email: ymngxe@environment.gov.za

Sudan/ Soudan/Sudán

Yahya Eldi Gumaa Elfaki **Adam**
Director/ International Wildlife Trade - CITES
Wildlife Conservation General Administration
CITES Management Authority
Khartoum
Tel: +249 912685644
Email: yahiaelfaki@yahoo.com

Sweden/Suede/Suecia

Susanne Viker
Senior Analyst
Swedish Agency for Marine and Water Management
Biodiversity and Fishing
Box 11930
SE 404 39 Gothenburg
Tel: +46730897967
Email: susanne.viker@havochvatten.se

Togo

Kossi Maxoe **Sedzro**
Chief de Division
Ministere de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique
01 BP 1095
Lome 01
Tel: (+228) 90070333
Email: ksedzro69@hotmail.com

United Arab Emirates/Emirats Arabes Unis /Emirats Árabes Unidos

Muna **Al Shamsi**
Head of CITES Section
Ministry of Environment & Water (UAE)-Biodiversity Department
Dubai-Deira- Abu Hail - Abu Hail Street
P.O. Box:1509, Dubai, UAE
Tel: +97142148402
Email: moalshamisi@moew.gov.ae

Rima **Jabado**
Fisheries Scientist
Environment Agency Abu Dhabi
Terrestrial & Marine Biodiversity
PO Box:45553
Al Mamoura Building, Murour Road
Abu Dhabi, UAE
T:+971 (2) 693 4444(Ext.219)
F:+971 (2) 446 3339
Email: Rima.Jabado@ead.ae

United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Jamie **Rendell**
Senior Policy Advisor
Department for Environment Food and Rural Affairs
Defra, Smith Square
London
Tel: 00442072386879
Email: jamie.rendell@defra.gsi.gov.uk

Kirsty **McGregor**
Policy Adviser
Defra
Marine and Fisheries
9 Millbank| c/o Nobel House,17 Smith Square, SW1P 3J
London
Tel: +44 0208 026 4463
Email: kirsty.mcgregor@defra.gsi.gov.uk

United States/États Unis/Estados Unidos

Cheri **McCarty**
Foreign Affairs Specialist
United States
NOAA/NMFS/Office of Sustainable Fisheries and Seafood Inspection
1315 East West Highway, SSMC3
Room 10661
Silver Spring
Tel: 13014278369
Email: Cheri.McCarty@noaa.gov

Luis **Estevez-Salmeron**
Foreign Affairs Officer
U.S. Department of State
Office of Marine Conservation
2201 C St. NW, Room 2758
Washington, DC 20520
Tel: 2026475827
Email: estevezsalmeronl@state.gov

…/

United States/États Unis/Estados Unidos
(continued)

Viki **Limaye**
Position - Director,
Regional Environment Hub
Organization / Department - U.S.
Department of State, U.S. Embassy
Pavas, San Jose, Costa Rica
Tel +506-2519-2392
Email limayeyv@state.gov

Diego **Acosta**
Environmental Specialist,
Regional Environment Hub
U.S. Department of State
U.S. Embassy
Pavas,, San Jose, Costa Rica
Tel +506-2519-2392
Email acostad@state.gov

Vanuatu

Jayven **Ham**
Biologist
Vanuatu Government
Vanuatu Fisheries Department,
PMB 9045
Port Vila
Tel: (+678) 5333340
Email: Jham@vanuatu.gov.vu

Non-Signatory Range States
États de l'aire de répartition non-signataires
Estados del área de distribución signatarios

Côte d'Ivoire/ Costa de Marfil

Tano **Sombo**
Etat de Côte d'Ivoire
Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Urbaine
Point Focal National CMS
BP V 178
Abidjan
Tel: +225 20 22 53 66
E-mail: sombotano@yahoo.fr

Ecuador/Equateur

Julia Angelita **Cordero Guillén**
Ministerio del Ambiente
Unidad de Patrimonio Natural – Biodiversidad
Punto focal técnico de la CMS
Calle Olmedo entre Sucre y Córdova
Portoviejo
Tel: +052 651848 ext.110
Email: julia.cordero@ambiente.gob.ec

Fiji

Saras **Sharma**
Fisheries Technical Officer
Ministry of Fisheries
P.O.Box 3165, Lami
Suva
Tel: +679 9290902
Email: saras.sharma0205@gmail.com

Norway/Norvège/Noruega

Øystein **Størkersen**
Principal Adviser
Norwegian Environment Agency
Species Management Department
P.O. Box 5672, Sluppen, 7485
Trondheim
Tel: +47 73580500
Email: oystein.storkersen@miljodir.no

Portugal

João **Loureiro**
Head of Unit of Management of Fauna and Flora Species, CMS Focal Point
Instituto da Conservação da Natureza e das Florestas,ICNF
Avenida da Republica, 16 - 16B
1050-191 Lisboa
Tel: +351 962714657
Email: joao.loureiro@icnf.pt

Sri Lanka

Daniel **Fernando**
Marine Adviser
Ministry of Sustainable Development and Wildlife
86 Barnes Place
Colombo
Tel: +94712740649
Email: Daniel@blueresources.org

International Inter-Governmental and non-Governmental Organizations
Organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales
Organizaciones gubernamentales internacionales y no gubernamentales internacionales

IGOs

CITES

Daniel **Kachelriess**
Marine Species Officer
CITES
Maison Internationale de l'Environnement
Chemin des Anemones 11-13
1219 Chatelaine - Geneve
Switzerland
Tel: +41229178239
Email: daniel.kachelriess@cites.org

Heiner **Lehr**
Consultant
Rambla Exposicio 59, 08800
Vilanova i la Geltru
Spain
Tel: +34 (93) 159 79 99
Email: heiner@syntesa.eu

FAO

Kim **Friedman**
Senior Fishery Resources Officer
Fisheries and Aquaculture Resources Use and Conservation Division
F602, Vialle delle Terme di Caracalla
00153
Rome
Italy
Tel: +39 06 570 56510
Email: Kim.Friedman@fao.org

SPREP

Juney **Ward**
Shark and Ray Conservation Officer
Biodiversity and Ecosystem Management
Nil, Vaoala, PO Box 240
Apia
SAMOA
Tel: +685 21929 ext 206
Email: juneyw@sprep.org

UNEP

Alberto **Pacheco**
MEA Focal Point (Biodiversity and Ecosystems)
Ciudad del Saber, Edificio 103
Panama City
Panama
Tel: +5073053139
Email: alberto.pacheco@unep.org

Martina **de Marcos**
Intern
Biodiversity
Clayton - Ciudad del Saber
Avenida Morse - Edificio #103
Panama City
Panama
Tel: +507 6201 0097
Email: Demarcosmartina@gmail.com

NGOs

Asociación Conservacionista Misión Tiburón

Andrés **López**
Vice-President and Project Coordinator
Residencial Mediterraneo, numero 3
Playas del Coco
Costa Rica
Tel: +506 88218584
Email: alopez@misiontiburon.org

Ilena **Zanella**
Executive Director
Residencial Mediterraneo, numero 3
Playas del Coco
Costa Rica
Tel: +506 88218584
Email: izanella@misiontiburon.org

Asociación Costa Rica por Siempre

Zdenka **Piskulich Crespo**
Directora Ejecutiva
Sabana Norte, Torre La Sabana, Piso 5
San José
Costa Rica
Tel: +506 2220 4270
Email: zpiskulich@costaricaporsiempre.org

Conservación Internacional

Marco **Quesada**
Director
Costa Rica Program
P.O. 53-1100
San José
Costa Rica
Tel: +506 2253-0500
Email: mquesada@conservation.org

Corredor Marino del Pacifico Este Tropical

Maria Fernanda **Cuartas**
Secretaria Pro Tempore
Calle 74 #11-81
Bogota
Colombia
Tel: 3532400 ext 303
Email: secretariacmar@cmarpacifico.org

Deepwave

Ralf **Sonntag**
Senior Consultant
Hoebueschentwiete 38
Wedel 22880
Germany
Tel: +49 172 4390583
Email: ralfsonntag@web.de

Defenders of Wildlife

Rosa **Indenbaum**
International Policy Analyst
1130 17th St, N.W., 20036-4604
Washington
United States
Tel: +202 722 3225
Email: rindenbaum@defenders.org

Fundación Amigos de la Isla del Coco

Alejandra **Cocos**
Directora Ejecutiva
Barrio Escalante
San José
Costa Rica
Tel: +506 2256 7476
Email: avillalobos@cocosisland.org

Fundacion MarViva

Viviana **Gutierrez**
Departamento de Incidencia Política
Gerente Regional
Sabana Norte, frente a la Nunciatura Apostólica
San José
Costa Rica
Tel: +506 83347561
Email: Viviana.gutierrez@marviva.net

Juan **Posada**
Science, Manager
Calle Gustavo Lara, casa No. 145-A, Ciudad del Saber, Clayton.
Panamá City
Panama
Tel: +507 66771352
Email: juan.posada@marviva.net

Erick **Ross Salazar**
Science, Manager
PO Box 020-6151, Santa Ana
San José
Costa Rica
Tel: +506 22903647
Email: erick.ross@marviva.net

Humane Society International Australia

Jessica **Harwood**
Biodiversity Project Officer
PO Box 439
Avalon
Australia
Tel: +61299731728
Email: jess@hsi.org.au

Humane Society International USA

Rebecca **Regnery**
Deputy Director, Wildlife
700 Professional Drive
Gaithersburg, MD 20879
United States
Tel: 301-258-3015
Email: rregnery@hsi.org

International Fund for Animal Welfare (IFAW)

Akram **Darwich**
Programme Manager
Middle East and North Africa Office (MENA)
Al-Shandagha Heritage Village Bur Dubai, Building # 295 – P.O. Box 43756.
Dubai
United Arab Emirates
Tel: +971502449692
Email: adarwich@ifaw.org

IUCN

Colin **Simpfendorfer**
Co-Chair Shark Specialist Group
James Cook University,
College of Marine and Environmental Science, Building 34,
Townsville, Australia
Tel: +61 488407963
Email: colin.simpfendorfer@jcu.edu.au

Nick **Dulvy**
Co-Chair Shark Specialist Group
Simon Fraser University
Canada
Email: dulvy@sfu.ca

Julia **Lawson**
Programme Officer, Shark Specialist Group
Simon Fraser University, Department of Biological Sciences,
8888 University Drive
Burnaby
Canada
Tel: +1 6043141749
Email: jmlawson@sfu.ca

MarAlliance

Rachel **Graham**
Executive Director
32 Coconut Drive / PO Box 283
San Pedro, Ambergris Caye
Belize
Tel: +501 602-1750
Email: rachel@maralliance.org

Pretoma

Randall **Arauz**
President
1203-1100 Tibás
San José
Costa Rica
Tel: +506 8344 3711
E-mail: rarauz@pretoma.org

Andrew **Bystrom**
Consultant
Apartado Postal 1203-1100
Tibas
Costa Rica
Tel: +506 87644839
Email: abystrom1@yahoo.com

Regina **Domingo**
Campaigner-Founder
Mataro
Spain
Tel: +69 1559656
Email: regisunday@gmail.com

Maike **Heidemeyer**
Biologist
Tibas, del cementerio 100 metros sur, 100 metros oeste
San José
Costa Rica
Tel: +506 83109813
Email: maike@pretoma.org

Project AWARE Foundation

Ania **Budziak**
Associate Director, Programs
30151 Tomas,
Rancho Santa Margarita
United States
Tel: +1 9498 587 657 ext 2377
Email: ania.budziak@projectaware.org

Save our Seas Foundation

Sarah **Fowler**
Principal Scientist
1 Admiralty Cottages, Admiralty Road,
Plymouth PL1 3RS
United Kingdom
Tel: +44 7764604046
Email: sarah@saveourseas.com

Shark Advocates International

Sonja **Fordham**
President
The Ocean Foundation;
1320 19th St, NW; Fifth Floor
Washington, DC
United States
Tel: +1 202 4361468
Email: sonja@sharkadvocates.org

Shark Trust

Ali **Hood**
Director of Conservation
The Millfields PL1 3JB
United Kingdom
Tel: 0044 1752 672020
Email: ali@sharktrust.org

The Manta Trust

Isabel **Ender**
Head of Conservation Strategy
3 Somer Street, Hyde Park 4812
Townsville
Australia
Tel: +61 422654712
Email: isabel@mantatrust.org

The Pew Charitable Trusts

Julia **Goss**
Associate
901 E St NW
Washington
United States
Tel: 202-525-9134
Email: jgoss@pewtrusts.org

Ryan **Orgera**
Senior Associate
901 E St NW
Washington
United States
Tel: +1 2024 800 335
Email: rorgera@pewtrusts.org

Carlos **Polo Silva**
Consultant
Calle 22A No 50-49 Torre 1A apto 1004.
CP: 111321
Bogota
Columbia
Tel: +57 3204 720 597
Email: carlosjpolo@gmail.com

Maximiliano **Bello**
Consultant
Email: mbello@pewtrusts.org

TRAFFIC

Glenn **Sant**
Fisheries Trade Programme Leader
ANCORS, University of Wollongong
NSW, Australia
Tel: +61 418416030
Email: glenn.sant@traffic.org

United Conservationists

Stefanie **Brendl**
Executive Director
1990 Las Flores Canyon Rd.
Malibu CA 90265
USA
Tel: +1 8087786740
Email: stef@finfree.org

Universidad Latina

Marianne **Feoli**
Student
Conservation Biology
PO Box. 1051-1000
San José
Costa Rica
Tel: +506 89982429
Email: nannefeoli@gmail.com

Universidad Veritas

Sebastian **Hernandez**
Biologist
Moravia 1100
San José
Costa Rica
Tel: +506 84017932
Email: Pintarroja@gmail.com

Wildlife Conservation Society (WCS)

Amie **Bräutigam**
Global Conservation Program
Marine Policy Advisor and Sharks and Rays Coordinator
2300 Southern Boulevard
Bronx, New York 10460
United States
Tel: +1 202.258.8377
Email: abrautigam@wcs.org

World Wide Fund for Nature (WWF)

Ian **Campbell**
Global Shark & Ray Initiative
Manager - Global Shark & Ray Initiative
4 Ma'afu Street
Suva Fiji
Tel: +679 331 5533
Email: icampbell@wwf.panda.org

UNEP/CMS Secretariat/Secretariat PNUE/CMS /Secretaría PNUMA/CMS

UNEP/CMS Secretariat
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn, Germany
Tel.: +49 228 815 2401
Fax: +49 228 815 2449
Email: secretariat@cms.int

Bert **Lenten**
Deputy Executive Secretary
Tel.: +49 228 815 2407
Email: blenten@cms.int

Melanie **Virtue**
Head, Aquatic Species Team
Tel.: +49 228 815 2462
Email: mvirtue@cms.int

Andrea **Pauly**
Asso Prog Officer Aquatic Species
Tel.: +49 228 815 2477
Email: apauly@cms.int

Tine **Lindberg-Roncari**
Meeting Services Assistant
Tel.: +49 228 815 2493
Email: tine.l-roncari@cms.int

Robert **Vagg**
Editor / Report writer
Tel.: +49 228 815 2476
Email: rvagg@cms.int

Eva **Meyers**
Consultant
Tel.: +49 228 815 2439
Email: eva.meyers@cms.int

Chris **Wold**
Legal Adviser
Tel.: +49 228 815 2426
Email: wold@lclark.edu

Interpreter / interprète / interpretador

Juan Maria **Burdiel Perez**
Tel: +33695007126
Email: jmburdielperez@gmail.com

France **Fontaine**
Tel: + 593 2 2437 441
Email: fontaine@uio.satnet.net

Ernesto **González Sala**
Tel: +33146579489
Email: ernestogsala@gmail.com

Heidi **Nicholson**
Tel: +33613782185
Email: heidi.v.nicholson@gmail.com

Jon **Porter**
Tel: +33660517599
Email: jhporter4@hotmail.com

Christine **Victorin**
Tel: +33630961435
Email: christine.victorin@wanadoo.fr

Advisory Committee Members

John **Carlson**
Research Biologist
CMS Shark MOU Advisory Committee
3500 Delwood Beach Rd
Panama City
United States
Tel: 850-234-6541
Email: john.carlson@noaa.gov

Enzo **Acuna**
Full Time Professor
Mou Advisory Committee
Marine Biology - Universidad Catolica del Norte
Casilla 117
Coquimbo
Chile
Tel: 56- 512209814
Email: eacuna@ucn.cl

Sancho **Rodríguez**
Coordinador Programa Nacional de Corredores Biológicos
Sistema Nacional de Áreas de Conservación
150 metro al norte del templo católico
San Isidro
San Ramón Alajuela
Costa Rica
Tel: (+506) 87185078
Email: Jairo.sancho@sinac.go.cr

Marino **Vacchi**
Associate Researcher
Institute of Marine Sciences (ISMAR) of National Research Council (CNR)
Via De Marini 6
Genoa 16141
Italy
Tel: (+39) 0106475401
Email: marino.vacchi@ge.ismar.cnr.it

Media

Bo-Alex **Fredvik**
IISD Reporting Services
300 East 56th Street, Apt 11D
10022 New York
Tel: +1 206 7471918
Email:bo@iisd.org
Bomontreal@gmail.com

Jennifer **Lenhart**
Team Leader
IISD Reporting Services (ENB)
300 East 56th Street, Apt 11D
10022 New York
Tel: +1.206.512.9345
Email: jenniferl@iisd.org

Maria de los Angeles **Estrada Vigil**
Digital Editor
IISD Reporting Services (ENB)
300 East 56th Street, Apt 11D
10022 New York
Tel: +1 5491158333529
Email: angeles@iisd.org

Asterios **Tsioumanis**
Writer
IISD Reporting Services (ENB)
300 East 56th Street, Apt 11D
10022 New York
Tel: (+1) 30 6974994651
Email: asterios@iisd.org